

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION INTERMINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

PRÉVENTION DES RISQUES



PROGRAMME 181

PRÉVENTION DES RISQUES

Prévention des risques

Programme n° 181 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Cédric BOURILLET

Directeur général de la prévention des risques

Responsable du programme n° 181 : Prévention des risques

L'année 2020 est caractérisée par une mobilisation forte de tous les acteurs de la prévention des risques sur l'ensemble de leurs domaines de compétences, qu'il s'agisse des risques anthropiques ou naturels.

Dans le domaine des risques sanitaires d'origine environnementale, les équipes ont été fortement mobilisées par la mise en œuvre de la réglementation biocide (gels hydro-alcooliques et masques) du fait de la crise sanitaire. Leur action s'inscrit dans le cadre plus large d'une meilleure gestion du risque que peuvent présenter les produits chimiques : la mise en œuvre du règlement européen REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des substances chimiques) pour lequel la France s'investit fortement ainsi que le dispositif concernant les biocides et les produits phytopharmaceutiques. La France s'est mobilisée auprès de la Commission européenne pour améliorer l'évaluation et la gestion des risques des substances chimiques en vue de la publication de la stratégie européenne sur les produits chimiques durables, déclinaison du Pacte vert européen.

Les autorités françaises, sous l'impulsion du ministère de la transition écologique, ont fait des propositions détaillées pour un cadre européen rénové et plus protecteur de la santé et de l'environnement. De nombreuses demandes françaises sont reprises dans la stratégie européenne sur les produits chimiques du 14 octobre 2020, notamment la nécessité d'obtenir rapidement une définition transversale des perturbateurs endocriniens (PE) qui s'applique à tous les secteurs pertinents et un principe d'interdiction des substances dangereuses (dont les PE), dans les produits de consommation courante, sauf rares dérogations pour des usages essentiels. Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2020, les nouvelles obligations des industriels liées aux nanomatériaux (fourniture de données spécifiques lors de la mise sur le marché) dans le règlement REACH sont entrées en vigueur.

L'élaboration du futur 4^{ème} Plan National Santé Environnement (PNSE4) s'est poursuivie avec l'ensemble des parties prenantes en vue de sa publication au 1^{er} trimestre 2021. Le PNSE4, intitulé « un environnement, une santé » a pour objectif de mieux maîtriser les risques environnementaux, pour un environnement plus favorable à la santé au sens global du terme intégrant la santé de l'environnement, de l'Homme et des animaux. Le PNSE4 se positionne en plan chapeau de plans sectoriels pour favoriser une approche systémique de la santé à travers des actions transversales sur l'information, la formation, les connaissances, la recherche, la substitution, la réduction des inégalités territoriales de santé.

En complément, dans le domaine de l'économie circulaire et des déchets, l'année 2020 a été consacrée à la préparation des premiers textes d'application de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) adoptée par le Parlement en février 2020. Cette loi « anti-gaspillage » s'articule autour de quatre grandes orientations : mettre fin aux différentes formes de gaspillage, renforcer l'information du consommateur, mobiliser les industriels pour transformer les modes de production, améliorer la collecte et le tri des déchets et enfin lutter contre les dépôts sauvages. La loi doit permettre de réduire la quantité de déchets à gérer par les collectivités locales, d'aller vers le retrait du marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040, la fin du suremballage des fruits et légumes dès 2022 et la fin de la vaisselle jetable pour la restauration sur place dès 2023.

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, de la loi énergie et climat du 8 novembre 2019, de la loi AGECE, ainsi que du plan de relance, l'ADEME poursuit des objectifs ambitieux notamment au travers du fonds chaleur ou du fonds économie circulaire. Cet opérateur intervient pour la mise en sécurité des sites et sols pollués à responsable défaillant, et met en œuvre de nouveaux fonds d'intervention (air, mobilité, hydrogène).

Dans une logique de retour d'expérience et d'amélioration continue, à la suite à l'incendie des sites de Lubrizol et Normandie Logistique de septembre 2019, la DREAL et la DGPR ont contribué aux différentes missions qui se sont

tenues : enquête administrative, mission d'information de l'Assemblée nationale, commission d'enquête du Sénat. Un plan d'actions du Gouvernement en matière de prévention et de gestion des risques industriels a été présenté le 11 février 2020 par la ministre. Le retour d'expérience de cet accident a conduit à faire évoluer les textes réglementaires : 2 décrets et 5 arrêtés ministériels ont renforcé le cadrage réglementaire des sites Seveso, des entrepôts de stockage de matières combustibles et des sites de stockage de liquides inflammables.

En matière de protection des réseaux, l'action visant à diminuer le nombre de dommages aux canalisations lors des travaux s'est poursuivie : depuis son lancement en 2012, leur nombre a diminué d'un tiers. Un décret modifie les responsabilités des différents acteurs à partir de 2020, imposant le repérage des « réseaux sensibles » avec une précision suffisante avant le démarrage des travaux. Les inspecteurs ont été particulièrement mobilisés durant la phase de redémarrage des chantiers à la suite du premier confinement (plus de 300 inspections menées). Enfin les modalités de surveillance et de maintenance des canalisations de transport ont été renforcées par arrêté en 2020.

Sur le plan du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante créée en 2006, a adapté ses méthodes de travail afin de tenir compte des mesures exceptionnelles adoptées par le Gouvernement. Elle a notamment révisé son programme d'inspection et a mis en œuvre les dispositions relatives à la gestion des échéances, des délais et des procédures administratives pendant la période d'urgence sanitaire.

En outre, l'année 2020 a été marquée par des sujets à forts enjeux :

- l'instruction de la poursuite de fonctionnement des réacteurs de 900 MW d'EDF après 40 ans, avec un projet de décision de l'ASN concernant la partie générique de ce réexamen soumis à consultation du public jusqu'au 22 janvier 2021 ;
- la préparation de la 5^{ème} édition du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) ;
- la poursuite des travaux du Comité directeur pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire (Codirpa) couvrant la période 2020-2025.

En complément à la prévention des risques anthropiques, la politique de prévention des risques naturels et hydrauliques vise à préparer nos territoires et notre société à faire face aux aléas naturels inévitables, afin d'améliorer leur résilience, c'est-à-dire sauvegarder les vies humaines, limiter les dommages sur les populations, les activités, les biens et l'environnement et retrouver rapidement un fonctionnement acceptable après une crise.

Dans le domaine du risque inondations, les événements des dernières années – crues dans les départements de l'Aude à l'automne 2018 et des Alpes-Maritimes à l'automne 2019 et 2020 – ont montré l'efficacité du dispositif Vigicrues de surveillance et de prévision des crues et des inondations mis en place par l'État sur les principaux cours d'eau du territoire, mais aussi les points à améliorer. Plusieurs chantiers importants ont ainsi été poursuivis en 2020 avec la mobilisation des services et des opérateurs de l'État, ainsi que des collectivités locales : renouvellement, sécurisation et adaptation du réseau hydrométrique, développement de modèles plus performants et d'outils complémentaires (VIGICRUES Flash, cartes de zones d'inondation potentielles). Ces actions se sont inscrites dans un cadre national renouvelé ces dernières années, et 2020 a permis le rapportage des cartographies des Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) du deuxième cycle (2017-2022) de la directive dite « inondation ».

Par ailleurs, l'amélioration en 2020 du cahier des charges des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) permettra d'en accélérer l'élaboration et la mise en œuvre à partir de 2021, avec la déconcentration de la labellisation des PAPI de moins de 20 millions d'euros. Dans cette même ligne de simplification, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit « fonds Barnier ») qui participe notamment au financement des projets labellisés PAPI, sera à partir de 2021, rattaché au programme 181, ce qui contribue à rendre plus lisible l'accompagnement financier de l'État tout en le confortant. L'année 2020 a mobilisé les équipes en vue de cette budgétisation.

En Outre-mer, l'action de l'État a été renforcée sur ces territoires particulièrement exposés dans le cadre du Plan Séisme Antilles et du lancement de sa troisième phase en 2021. L'année 2020 a également été marquée par la poursuite de l'acquisition de connaissances sur le phénomène de séismes en essaim de Mayotte.

De manière transversale à tous les aléas, la sensibilisation et l'information adéquate de chaque acteur est indispensable afin que chacun adopte le bon comportement en cas d'événements majeurs. Depuis 2019, l'État a engagé un important chantier de modernisation de l'outil de suivi des procédures administratives (Gaspar) et de

diffusion d'information vers le public (plateforme Géorisques), afin de faciliter l'information acquéreur-locataire dont le format dématérialisé sera opérationnel début 2021. En outre, l'État réalise depuis 2016 une campagne spécifique d'information sur les crues cévenoles sur l'arc méditerranéen, particulièrement dangereuses pour les vies humaines, et depuis 2018, une campagne d'information spécifique dédiée à la prévention des incendies de forêt.

La crise sanitaire a certes engendré quelques décalages temporels de travaux, d'inspections ou de formations des inspecteurs des installations classées, mais globalement la DGPR, les DREAL et l'ASN ont pu poursuivre leurs activités dans les domaines de compétences de la prévention des risques.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Limiter l'exposition aux risques technologiques et réduire l'impact des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement
INDICATEUR 1.1	Nombre total de contrôles des installations classées sur effectif de l'inspection (en ETPT)
OBJECTIF 2	Réduire l'impact des déchets et des produits sur les personnes, les biens et l'environnement
INDICATEUR 2.1	Efficacité du fonds déchets
OBJECTIF 3	Réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement aux risques naturels majeurs et hydrauliques
INDICATEUR 3.1	Nombre de communes couvertes par un PPR
INDICATEUR 3.2	Prévention des inondations
OBJECTIF 4	Assurer un contrôle performant de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et renforcer l'information du public
INDICATEUR 4.1	Maîtrise des délais de publication des décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire

Prévention des risques

Programme n° 181 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Limiter l'exposition aux risques technologiques et réduire l'impact des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement

INDICATEUR mission

1.1 – Nombre total de contrôles des installations classées sur effectif de l'inspection (en ETPT)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Nombre total de contrôles des installations classées (IC) sur effectif de l'inspection (en ETPT)	ratio	14,1	15,9	17	17	15,7	21

Commentaires techniques

Source des données : la DGPR réalise chaque année, avec l'aide des DREAL et DD(CS)PP, un exercice de collecte de données statistiques de l'activité de l'ensemble des services d'inspection des installations classées pour l'année écoulée. Les différents types de contrôles et de suites formelles figurent dans cette enquête. Depuis 2014, les DREAL et DD(CS)PP utilisent le même système de gestion informatisé des données des installations classées (SIIC) et l'extraction de ces données a été totalement automatisée, ce qui permet de disposer immédiatement des résultats définitifs.

Mode de calcul : La définition de l'indicateur a été revue à partir de 2020 en cohérence avec la démarche initiée dans le cadre du programme Action publique 2022. Ainsi, pour le calcul de l'indicateur, il n'est plus appliqué de pondération qui conduisait à afficher une cible 2020 de 21. Le nombre total brut de contrôles est désormais pris en compte dans le tableau des résultats, prévisions et prévision actualisée de l'indicateur.

De ce fait, la cible à considérer pour 2020 est la prévision actualisée, soit 17, compte tenu du changement de méthodologie (passage d'un indicateur pondéré à un indicateur brut).

Il y a ainsi cohérence avec les indicateurs de performance mis en place depuis 2019 pour les installations classées dans le cadre du programme Action publique 2022, dont l'un des objectifs est de développer une relation de confiance entre les usagers et les administrations. La déclinaison de cette démarche a en effet conduit à mettre en place deux indicateurs dont le premier est le nombre régional de contrôles bruts publié tous les 3 mois.

Effectif de l'inspection : ETPT déclarés par l'ensemble des services déconcentrés (essentiellement DREAL, DRIEE en Île-de-France, DEAL outre-mer, DD(CS)PP) dans les statistiques d'activité annuelle de l'inspection des installations classées. Ces ETPT comprennent l'ensemble des temps de travail des agents techniques.

ANALYSE DES RÉSULTATS

En 2020, le nombre de contrôles des installations classées sur les effectifs de l'inspection des installations classées (15,7 contrôles par ETPT) est en très légère diminution par rapport à 2019 (15,9 contrôles par ETPT) qui était en hausse par rapport à 2018 (14,1 contrôles par ETPT). Ce bilan est à souligner, même si la prévision de 2020 n'a pas été atteinte. En effet dans le contexte du Covid-19 avec les périodes de confinement et les conditions sanitaires à gérer, l'inspection est restée extrêmement mobilisée pour poursuivre la surveillance des installations et assurer ses missions de protection des populations. L'impact de la crise sanitaire sur le nombre d'inspections initialement prévu est estimé à -13 %.

La mise en place de l'autorisation unique applicable depuis mars 2017 nécessite un investissement très fort en termes de coordination de la part de l'inspection des installations classées. Cette simplification pour les pétitionnaires induit une complexification pour l'administration : coûts d'appropriation et de montée en puissance de la procédure, hausse des coûts de coordination constatés. Le maintien des contrôles au niveau de 2019 atteste de la pleine prise en compte de cette ambition par l'inspection des installations classées, compte tenu des missions supplémentaires à réaliser.

Prévention des risques

Programme n° 181 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les contrôles sur site constituent un des volets de la police des installations classées, avec l'instruction des dossiers ICPE, l'examen des études de danger, ou encore l'analyse des résultats d'analyse des rejets, qui peuvent se traduire notamment par des arrêtés préfectoraux complémentaires. Le temps consacré aux contrôles sur site est suivi tout particulièrement dans le cadre de cet indicateur pour s'assurer du maintien d'un bon équilibre entre temps d'instruction des dossiers et temps d'inspection sur site pour les inspecteurs des installations classées soumis à une charge de travail croissante (nouveaux enjeux à prendre en compte comme la réglementation REACH sur les substances chimiques dangereuses, plans régionaux santé environnement, mise en place des secteurs d'information sur les sols en application de la loi ALUR, rôle de chef de projet dans le cadre de la mise en place de l'autorisation environnementale unique,...) ainsi qu'à des exigences de réduction des délais d'instruction des dossiers.

Plusieurs mesures ont été engagées depuis 2016 pour préserver un équilibre satisfaisant entre les différentes composantes de la police des installations classées, qui doit se concentrer sur les enjeux prioritaires en termes de risque accidentel et de réduction des pollutions :

- Le plan pluriannuel de contrôle a été révisé, en laissant une part plus importante d'appréciation des priorités à fixer au niveau régional, au-delà des contrôles minimum imposés par la réglementation européenne ;
- De nouvelles dispositions ont été élaborées pour simplifier la procédure de réexamen des autorisations dans le cadre de la directive IED ;
- Un avis été publié pour préciser les conditions de révision des études de danger par les inspecteurs des installations classées et les travaux ont été lancés pour proportionner leur examen ;
- Les actions nationales relatives à l'inspection ont été resserrées ;
- Par ailleurs les orientations stratégiques pluriannuelles pour l'inspection définissent des mesures de nature à accroître la présence terrain : poursuite des simplifications, adaptation de la posture et des processus... Ces mesures se mettent en place.

OBJECTIF

2 – Réduire l'impact des déchets et des produits sur les personnes, les biens et l'environnement

INDICATEUR

2.1 – Efficacité du fonds déchets

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Efficacité du fonds déchets	kt/an	3830	3217	2500		Sans objet	2000

Commentaires techniques

	Unité	Indicateur de contexte	Tendance attendue pour l'évolution	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Efficacité du fonds économie circulaire	kt/an	N'est pas un indicateur de contexte	En hausse	Sans objet	Sans objet	Sans objet	1200	1530	

Le fonds déchets de l'ADEME a été transformé en 2020 en un fonds économie circulaire. De ce fait il n'est plus possible de rendre compte en 2020 de l'indicateur « Efficacité du fonds déchets ». Le PAP 2021 a acté de cette évolution. Il est donc ici rendu compte de l'indicateur « Efficacité du fonds économie circulaire ». Le fonds économie circulaire de l'ADEME est utilisé pour soutenir la politique de prévention et de valorisation des déchets et favoriser le développement de l'économie circulaire. Il finance des opérations de recherche et de développement, de communication ainsi que des soutiens à la mise en place de plans et programmes de prévention et des investissements.

Ce nouvel indicateur rend compte du soutien à l'investissement sur la période 2020-2023. Les aides de l'ADEME permettent de créer des capacités nouvelles de traitement de déchets qui participent à leur valorisation. L'intérêt de ces aides est qu'il s'agit d'un effet levier qui permet de mobiliser également des financements privés.

Définition de l'indicateur :

L'ancien indicateur « Efficacité du fonds déchets » mesurait jusqu'en 2019 le cumul des capacités aidées pour des centres de tri (capacités nouvelles ou augmentations de capacités, pas les adaptations qualitatives), les installations de recyclage et de valorisation organique et intégrait aussi les combustibles solides de récupération (CSR) et les installations de méthanisation.

Pour la période 2020-2023, le nouvel indicateur « Efficacité du fonds économie circulaire » calcule la somme des nouveaux tonnages de déchets non dangereux non inertes orientés vers le recyclage et la valorisation au détriment du stockage. Il inclut les actions de l'ADEME en matière de tarification incitative, de gestion séparée des biodéchets des ménages, de création ou modernisation d'unités de réemploi-réparation, de préparation à une valorisation matière de déchets ménagers ou de valorisation de déchets organiques (compostage ou méthanisation) ainsi qu'en matière de création d'unités de combustion de CSR.

Source des données : système de gestion de l'ADEME.

Mode de calcul :

Ancien indicateur « efficacité du fonds déchets » : somme des capacités prévues des opérations ayant obtenu une convention d'aide par l'ADEME dans l'année.

Nouvel indicateur « efficacité du fonds économie circulaire » : somme des « Tonnages annuels de déchets réduits et/ou valorisés matière prévisionnels » sur les opérations engagées juridiquement dans l'année ayant fait l'objet d'une aide ADEME et n'allant plus en stockage ou en incinération.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'ADEME mobilise le fonds économie circulaire afin de soutenir financièrement la création d'unités et équipements contribuant à la réalisation des objectifs nationaux en termes de gestion des déchets et d'économie circulaire.

L'objectif fixé en 2020 pour ce nouvel indicateur est dépassé avec 1,53 millions de tonnes. La contribution des investissements dans la modernisation et l'augmentation des capacités des centres de tri d'emballages pour accueillir l'extension du tri des emballages ménagers en plastiques (0,73 Mt), les unités de valorisation des déchets organiques (0,34 Mt), ou les unités de production d'énergie à partir de combustibles solides issus de déchets (0,39 Mt) constituent l'essentiel des tonnages détournés du stockage, soit plus de 1,46 millions de tonnes.

Le soutien aux collectivités sur la gestion séparée des biodéchets des ménages et la mise en œuvre d'une tarification incitative ont un impact limité du fait des élections municipales et de la crise sanitaire avec 0,06 Mt. Les projets de réutilisation-réemploi-réparation à une valorisation matière complètent le bilan.

En 2021 et 2022, l'abondement du fonds économie circulaire par le plan France Relance se traduira par une hausse de l'objectif. Cette hausse ne sera pas directement proportionnelle, les soutiens par projet étant augmentés pour accélérer la transition et prendre en compte l'impact de la crise sanitaire.

OBJECTIF

3 – Réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement aux risques naturels majeurs et hydrauliques

INDICATEUR

3.1 – Nombre de communes couvertes par un PPR

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux cumulé d'approbation des PPRN par rapport aux PPRN prévus.	%	95	95,9	97	97	96	94

Prévention des risques

Programme n° 181 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Commentaires techniques

L'indicateur 3-1 traduit la capacité des services à mettre en œuvre le programme national d'élaboration des PPRN et l'efficacité des politiques et des services dans l'atteinte de leurs objectifs annuels. Aussi, l'instruction du gouvernement du 6 février 2019 relative aux thèmes prioritaires d'actions en matière de prévention des risques naturels et hydrauliques pour 2019 à 2021 demande aux préfets de mettre en place une priorisation régionale d'élaboration et de révision des PPRN. Les « porter à connaissance » en direction des maires et des présidents d'EPCI en vue de la prise en compte des risques naturels sont des outils pertinents qui peuvent être suffisants et adaptés à certains territoires.

Source des données : les services déconcentrés de l'État saisissent les dates d'approbation des PPRN grâce au logiciel GASPAR, consultable depuis l'administration centrale. Cette base de données mise à jour en permanence est accessible au public sur le site www.georisques.gouv.fr.

Mode de calcul : le processus d'élaboration d'un PPRN dure en moyenne trois ans mais leur priorisation relève d'une démarche à l'échelle régionale. Il est prévu de réaliser 12 500 PPRN sur l'ensemble du territoire, dont 800 sur des communes de plus de 10 000 habitants. Ces chiffres sont pris comme référence pluriannuelle pour évaluer l'avancement du programme d'élaboration des PPRN.

INDICATEUR

3.2 – Prévention des inondations

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Fiabilité de la carte vigilance crues	%	88	86	85	85	84	85

Commentaires techniques

Rappel : l'indicateur relatif aux masses d'eau en bon État, mesurant la qualité des eaux au titre du programme « ressources, territoires et habitats », participe également à l'appréciation de l'efficacité de la prévention des inondations.

Sous-indicateur : fiabilité de la carte vigilance crues.

Depuis 2006, le service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI) publie *a minima* deux fois par jour, avec les 19 services de prévision des crues (SPC), la carte nationale de vigilance « crues », disponible sur le site www.vigicrues.gouv.fr. Cette carte et les informations associées (bulletin national de synthèse et bulletin de chaque SPC avec éventuellement des prévisions, accès aux niveaux et débits des cours d'eau observés sur les stations de mesure hydrométrique), permettent aux acteurs de la sécurité civile (au premier rang desquels se trouvent les préfets et les maires) d'accéder aux données disponibles les plus utiles sur les 280 tronçons de cours d'eau composant le réseau hydrographique surveillé par l'État (plus de 22 000 km), aux abords desquels se situent de l'ordre de 65 % des surfaces des zones inondables en métropole et 75 % de la population exposée.

La pertinence d'un passage en vigilance orange ou rouge est évaluée en considérant les informations notamment météorologiques disponibles au moment du passage en vigilance, les incertitudes et les enjeux. L'analyse est réalisée par épisode.

Mode de calcul :

- numérateur = nombre d'épisodes de vigilance crues orange ou rouge pertinents (N1) ;
- dénominateur = nombre total d'épisodes de vigilance crues orange ou rouge (N2) ;

Source des données : données publiées par les 19 services de prévision des crues et le SCHAPI.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les deux indicateurs relatifs à la réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement aux risques naturels majeurs et hydrauliques témoignent du maintien de la performance de l'action de l'État dans ce domaine, avec une stabilisation en 2020.

En outre, l'indicateur relatif au taux cumulé d'approbation des PPRN ne représente que partiellement le travail d'amélioration réalisé. En effet, cet indicateur ne prend pas en compte le travail de révision des PPRN (déjà approuvés) qui est réalisé afin d'actualiser soit la cartographie de l'aléa, soit d'adapter le règlement du PPR. Le taux 2020 est stable. Les procédures d'approbation ont été limitées avec des retards et/ou reports constatés en lien avec le contexte sanitaire. Les annulations de PPRN approuvés suite à des contentieux et l'allongement des délais de concertation avec les collectivités territoriales sont également des facteurs explicatifs de cette situation.

En ce qui concerne la fiabilité de la carte de vigilance « crues », la valeur de l'indicateur en 2020 est de 84 % en cohérence avec la stabilité visée autour de 85 %. L'année 2020 a été marquée par 15 événements hydrométéorologiques notables (conduisant à une vigilance orange ou rouge) dont la tempête Gloria en début d'année qui a touché les départements de l'ouest Méditerranée, la tempête Alex qui a frappé violemment le sud-est (vigilance rouge) et plusieurs épisodes orageux sur le sud du territoire. Globalement, la pertinence et l'anticipation de la vigilance ont été très satisfaisantes au regard des données disponibles et des incertitudes.

OBJECTIF

4 – Assurer un contrôle performant de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et renforcer l'information du public

INDICATEUR

4.1 – Maîtrise des délais de publication des décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Décisions de l'ASN de l'année N prises dans les délais prévus	%	91	92	92	92	88	92

Commentaires techniques

Commentaires : pour assurer ses missions dans le domaine du contrôle de la sûreté nucléaire de la radioprotection, l'ASN prend des décisions réglementaires à caractère technique permettant de préciser les décrets et arrêtés réglementaires pris par le Gouvernement.

Ainsi, en complément des décisions individuelles prises par le Gouvernement (décret d'autorisation de création d'une installation nucléaire de base, etc.), l'ASN précise les modalités d'application des textes législatifs pris en matière de sûreté nucléaire ou de radioprotection, à l'exception de ceux ayant trait à la médecine du travail. L'ASN prend également des décisions réglementaires et individuelles dans le domaine des transports de substances radioactives (agrément de colis), dans le domaine des équipements sous pression nucléaire et dans le domaine du « nucléaire de proximité » (autorisation d'activité nucléaire et prescriptions).

Dans ce contexte réglementaire, l'indicateur de suivi des délais de publication des décisions de l'ASN recouvre tout le champ de son intervention en matière de décisions individuelles relevant de sa compétence exclusive.

Les décisions de l'ASN sont classées en 6 catégories pour lesquelles est fixé un délai de référence, en mois, pouvant varier suivant la catégorie entre 6 et 12 mois. Les différentes catégories de décisions sont présentées dans le tableau ci-après.

Catégories de décision	Délai de référence
Installation nucléaire de base (INB) : ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) situées dans le périmètre d'une INB qui ne sont pas nécessaires à l'exploitation de l'INB et qui sont soumises aux dispositions du Code de l'environnement	12 mois
Installation nucléaire de base : tout accord délivré par l'ASN au titre du code de l'environnement, R. 593-55 à R. 593-58 (modification notable de l'installation, des règles générales d'exploitation ou du plan d'urgence interne)	6 mois
Agréments de colis de transport	12mois
Utilisateurs et fournisseurs : générateurs de rayonnements ionisants industriels, sources scellées et non scellées	6 mois
Utilisateurs et fournisseurs : scanner, radiothérapie externe, médecine nucléaire, curiethérapie	6 mois
Décisions relatives à des agréments d'organismes ou de laboratoire :	
- pour la mesure des activités volumiques en radon ;	6 mois
- pour des contrôles relatifs à la radioprotection ;	4 mois
- pour des contrôles d'équipements sous pression nucléaires.	9 mois

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'indicateur de suivi des délais de signature des décisions de l'ASN recouvre tout le champ de son intervention en matière de décisions individuelles relevant de sa compétence exclusive. En 2020, l'ASN a pris 1651 décisions individuelles, dont 88 % ont été prises conformément aux délais de référence. Une part importante de ces demandes est instruite en vertu du code de la santé publique (82 %), et concerne le nucléaire de proximité, médical ou industriel. Les résultats de 2020 sont en recul par rapport à 2019 et ce décalage s'explique par les raisons suivantes :

- le contexte de pandémie subi en 2020 a engendré des retards dans l'instruction des dossiers. L'ASN a mis en œuvre de manière raisonnée les dispositions de l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 qui suspendaient ou reportaient certains délais de procédure. En outre, cette même ordonnance a interdit la consultation du public pendant une période donnée retardant d'autant les instructions en cours. Il faut néanmoins souligner que l'ASN a mobilisé ses moyens pour délivrer très rapidement les autorisations nécessaires, par exemple celles sollicitées par les hôpitaux pour l'utilisation d'appareils nécessaires à la réalisation des diagnostics Covid 19, avec un impact sur les instructions en cours.
- les modifications notables des INB et instruites par le niveau national sont complexes et nécessitent souvent un délai supérieur à 6 mois ;
- dans le cadre de la transformation numérique de l'ASN, des entités en charge de l'instruction des demandes formulées au titre du code de la santé publique ont engagé un travail de bascule de l'historique dans l'applicatif numérique. Cette période a été mise à profit pour traiter les demandes demeurées en suspens.

Dans les prochaines années, l'ASN aura à se positionner sur des dossiers à enjeux qui demanderont un investissement important et qui sont appelés à s'étaler sur de nombreuses années :

- le 4^e réexamen des réacteurs EDF de 1300 MWe, les demandes de mise en service :
 - du réacteur EPR sur le site de Flamanville,
 - de l'installation ITER,
 - du réacteur Jules HOROWITZ,
- le dossier d'options de sûreté des petits réacteurs modulaires (SMR, *Small Modular Reactors*),
- la demande d'autorisation de création du projet Cigéo,
- le projet de création d'une piscine d'entreposage centralisé des éléments combustibles irradiés,
- les opérations de reprise et de conditionnement de déchets anciens sur les sites :
 - de La Hague,
 - de Cadarache et de Saclay,
- le démantèlement des réacteurs de Fessenheim.

Par ailleurs, plusieurs arrêtés et décisions de l'ASN appelés par les décrets de transposition de la directive n° 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants ont été publiés en 2019. Ils introduisent des modifications de régimes administratifs, dont la création d'un nouveau régime d'enregistrement. Ces changements vont permettre de poursuivre la mise en œuvre de l'approche graduée de la radioprotection au regard des enjeux et de la manière dont les responsables d'activité ou les exploitants exercent leurs responsabilités. L'ASN a préparé une nomenclature de répartition des différentes catégories d'activités nucléaires dans ces trois régimes, dont la mise en œuvre a commencé au 1^{er} janvier 2019, avec l'entrée en vigueur de la décision permettant l'extension du régime déclaratif à de nouvelles activités nucléaires jusqu'alors soumises à autorisation. L'extension au régime déclaratif devrait concerner à terme, par exemple environ 6 000 dossiers du domaine industriel, jusqu'alors soumis au régime de l'autorisation. Il ne sera en revanche possible de quantifier précisément ce nombre de dossiers qu'à l'échéance d'un terme de 5 ans (31 décembre 2023).

En conséquence, plusieurs activités vont être amenées à changer de régime et l'impact sur les délais de référence (maintien ou raccourcissement) devra être évalué.

Prévention des risques

Programme n° 181 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions		60 821 896 67 200 516	7 283 842	34 538 031 15 763 980	2 000 000	95 359 927 92 248 338	99 359 927
09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection	48 121 569 40 069 563	10 607 756 17 719 926	350 000 154 415	1 690 000 1 344 577		60 769 325 59 288 481	61 269 325
10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques		22 192 842 25 286 038	4 020 000 4 325 098	11 030 000 5 733 352		37 242 842 35 344 487	42 036 298
11 – Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnisations et expropriations sur les sites		36 411 096 36 828 433	866 034	1 500 000 165 550		38 777 130 36 993 982	38 777 130
12 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)		588 833 800 571 813 167				588 833 800 571 813 167	588 833 800
Total des AE prévues en LFI	48 121 569	718 867 390	5 236 034	48 758 031	0	820 983 024	830 276 480
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+11 662 193 (hors titre 2)			+11 662 193	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-186 089		-12 184 571 (hors titre 2)			-12 370 660	
Total des AE ouvertes	47 935 480		772 339 078 (hors titre 2)			820 274 558	
Total des AE consommées	40 069 563	718 848 080	11 763 355	23 007 459	2 000 000	795 688 456	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions		60 821 896 65 357 180	4 349 935	29 716 534 27 275 484	2 000 000	90 538 430 98 982 599	94 538 430
09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection	48 121 569 40 069 563	15 607 756 18 002 652	350 000 131 297	1 690 000 1 407 570		65 769 325 59 611 082	66 269 325
10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques		22 192 843 25 947 243	4 020 000 2 137 319	11 030 000 10 952 435		37 242 843 39 036 996	41 852 963
11 – Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnisations et expropriations sur les sites		36 411 096 35 216 588	866 034	1 500 000 275 696		38 777 130 35 492 283	38 777 130
12 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)		588 833 800 571 535 834				588 833 800 571 535 834	588 833 800
Total des CP prévus en LFI	48 121 569	723 867 391	5 236 034	43 936 534	0	821 161 528	830 271 648
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+8 153 624 (hors titre 2)			+8 153 624	
Ouvertures / annulations	-186 089		-4 609 768 (hors titre 2)			-4 795 857	

Prévention des risques

Programme n° 181 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020</i>							
<i>Consommation 2020</i>							
hors FdC et AdP							
Total des CP ouverts	47 935 480		776 583 815	(hors titre 2)		824 519 295	
Total des CP consommés	40 069 563	716 059 496	6 618 550	39 911 184	2 000 000	804 658 794	

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>							
<i>Consommation 2019</i>							
01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions		64 308 064 58 577 201	2 152 293	36 735 570 14 516 509	3 000 000	101 043 634	104 543 634 78 246 002
09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection	46 446 540 39 168 291	10 488 749 17 858 820	350 000 214 143	1 689 000 1 334 000		58 974 289	59 474 289 58 575 255
10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques		22 649 826 25 547 801	4 020 000 2 305 271	18 030 000 13 945 718	2 430 000	44 699 826	49 899 826 44 228 790
11 – Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnités et expropriations sur les sites		35 911 096 35 572 366	866 034	1 500 000 -432 239		38 277 130	38 277 130 35 140 127
12 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)		595 333 800 583 827 829				595 333 800	595 333 800 583 827 829
Total des AE prévues en LFI	46 446 540	728 691 535	5 236 034	57 954 570	0	838 328 679	847 528 679
Total des AE consommées	39 168 291	721 384 018	4 671 707	29 363 987	5 430 000		800 018 003

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019</i>							
<i>Consommation 2019</i>							
01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions		62 308 274 61 729 145	1 423 798	28 673 571 27 983 397	3 000 000	90 981 845	94 481 845 94 136 340
09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection	46 446 540 39 168 291	15 488 749 18 008 502	350 000 241 731	1 689 000 1 387 500		63 974 289	64 474 289 58 806 025
10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques		22 185 183 26 132 258	4 020 000 3 090 229	18 030 000 10 253 314	2 430 000	44 235 183	48 825 183 41 905 801
11 – Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnités et expropriations sur les sites		35 911 096 32 215 648	866 034	1 500 000 652 671		38 277 130	38 277 130 32 868 319
12 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)		595 333 800 583 827 829				595 333 800	595 333 800 583 827 829

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>							
Total des CP prévus en LFI	46 446 540	731 227 102	5 236 034	49 892 571	0	832 802 247	841 392 247
Total des CP consommés	39 168 291	721 913 383	4 755 758	40 276 881	5 430 000		811 544 313

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	39 168 291	48 121 569	40 069 563	39 168 291	48 121 569	40 069 563
Rémunérations d'activité	26 026 725	34 605 315	26 655 464	26 026 725	34 605 315	26 655 464
Cotisations et contributions sociales	13 020 370	13 386 254	13 311 237	13 020 370	13 386 254	13 311 237
Prestations sociales et allocations diverses	121 196	130 000	102 862	121 196	130 000	102 862
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	721 384 018	718 867 390	718 848 080	721 913 383	723 867 391	716 059 496
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	63 262 525	55 497 953	61 419 062	59 181 762	60 497 954	57 618 141
Subventions pour charges de service public	658 121 493	663 369 437	657 429 018	662 731 621	663 369 437	658 441 355
Titre 5 – Dépenses d'investissement	4 671 707	5 236 034	11 763 355	4 755 758	5 236 034	6 618 550
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 667 615	4 386 034	4 390 357	3 519 669	4 386 034	2 250 058
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 004 092	850 000	7 372 997	1 236 089	850 000	4 368 492
Titre 6 – Dépenses d'intervention	29 363 987	48 758 031	23 007 459	40 276 881	43 936 534	39 911 184
Transferts aux ménages	-572 173	1 500 000	480 842	934 339	1 500 000	693 736
Transferts aux entreprises	2 096 872	6 999 166	218 904	14 121 145	9 497 167	11 932 537
Transferts aux collectivités territoriales	7 531 630	28 841 685	9 684 629	7 056 910	21 522 187	9 390 375
Transferts aux autres collectivités	20 307 658	11 417 180	12 623 084	18 164 486	11 417 180	17 894 537
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	5 430 000	0	2 000 000	5 430 000	0	2 000 000
Dotations en fonds propres	5 430 000	0	2 000 000	5 430 000	0	2 000 000
Total hors FdC et AdP		820 983 024			821 161 528	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-186 089			-186 089	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-522 377			+3 543 856	
Total*	800 018 003	820 274 558	795 688 456	811 544 313	824 519 295	804 658 794

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020
Dépenses de personnel						

Prévention des risques

Programme n° 181 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Autres natures de dépenses	4 852 770	9 293 456	11 662 193	6 577 692	9 110 120	8 153 624
Total	4 852 770	9 293 456	11 662 193	6 577 692	9 110 120	8 153 624

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		6 120		6 120				
06/2020		489 744		489 744				
09/2020		2 248		2 248				
01/2021		2 250		2 250				
Total		500 363		500 363				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		55 018		199 018				
03/2020		416		131 416				
06/2020				19 000				
07/2020		568 000		94 445				
08/2020		625		343 255				
09/2020		3 382 025		6 000				
10/2020		1 490 446		1 905 771				
11/2020		672 000		270 000				
12/2020		4 507 040		4 198 096				
01/2021		486 261		486 261				
Total		11 161 831		7 653 261				

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
23/01/2020		483 530						
Total		483 530						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/02/2020		5 087 930		12 630 064				
Total		5 087 930		12 630 064				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/02/2020		7 000 000		7 716 453				
Total		7 000 000		7 716 453				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020						943 425		5 636 538
24/11/2020	54 519	40 000	54 519	40 000				
Total	54 519	40 000	54 519	40 000		943 425		5 636 538

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020						2 500 000		2 000 000
Total						2 500 000		2 000 000

Prévention des risques

Programme n° 181 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020					240 608	21 352 606	240 608	17 359 747
Total					240 608	21 352 606	240 608	17 359 747

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	54 519	24 273 654	54 519	28 540 141	240 608	24 796 031	240 608	24 996 285

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2020 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2020. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2020.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (2)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
730226	Taux de 5,5 % aux prestations de collecte, de tri et de traitement des déchets mentionnées aux articles L. 2224-13 et L. 2224-14 du code général des collectivités territoriales, portant sur des matériaux ayant fait l'objet d'un contrat conclu entre une commune ou un établissement public de coopération intercommunale et un organisme ou une entreprise agréé au titre de l'article L. 541-2 du code de l'environnement Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2018 - Dernière modification : 2018 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278-0 bis M</i>	-	-	-
990201	Tarif réduit pour la réception de résidus à haut pouvoir calorifique issus des opérations de tri performantes dans une installation de valorisation énergétique dont le rendement excède 0,7 Taxe générale sur les activités polluantes <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Création : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code des douanes : 266 nonies 1 A h</i>	-	-	-
Coût total des dépenses fiscales				

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
050203	Dépenses engagées à raison de travaux dans le cadre de la prévention des risques technologiques Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1391 D</i>	ε	ε	ε
Coût total des dépenses fiscales				

Prévention des risques

Programme n° 181 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
130201	Déduction des dépenses de réparations et d'amélioration Revenus fonciers <i>Bénéficiaires 2018 : 1750000 Menages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Bonne - Création : 1989 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 31-I-1°-a, b et b bis et 31-I-2°-a pour les dépenses visées aux a, b et b bis du I-1°</i>	1 650	nc	nc
Coût total des dépenses fiscales		1 650		

DÉPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPÔTS LOCAUX PRISES EN CHARGE PAR L'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts locaux contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffrage définitif 2019	Chiffrage initial 2020	Chiffrage actualisé 2020
050203	Dépenses engagées à raison de travaux dans le cadre de la prévention des risques technologiques Taxe foncière sur les propriétés bâties <i>Bénéficiaires 2018 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2010 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1391 D</i>	€	€	€
Coût total des dépenses fiscales				

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions		95 359 927 92 248 338	99 359 927 92 248 338		90 538 430 98 982 599	94 538 430 98 982 599
09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection	48 121 569 40 069 563	12 647 756 19 218 918	61 269 325 59 288 481	48 121 569 40 069 563	17 647 756 19 541 519	66 269 325 59 611 082
10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques		37 242 842 35 344 487	42 036 298 35 344 487		37 242 843 39 036 996	41 852 963 39 036 996
11 – Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnisations et expropriations sur les sites		38 777 130 36 993 982	38 777 130 36 993 982		38 777 130 35 492 283	38 777 130 35 492 283
12 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)		588 833 800 571 813 167	588 833 800 571 813 167		588 833 800 571 535 834	588 833 800 571 535 834
Total des crédits prévus en LFI *	48 121 569	772 861 455	820 983 024	48 121 569	773 039 959	821 161 528
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-186 089	-522 377	-708 466	-186 089	+3 543 856	+3 357 767
Total des crédits ouverts	47 935 480	772 339 078	820 274 558	47 935 480	776 583 815	824 519 295
Total des crédits consommés	40 069 563	755 618 893	795 688 456	40 069 563	764 589 231	804 658 794
Crédits ouverts - crédits consommés	+7 865 917	+16 720 184	+24 586 101	+7 865 917	+11 994 584	+19 860 501

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 7 300 000 €.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	47 671 569	778 839 039	826 510 608	47 671 569	779 017 543	826 689 112
Amendements	+450 000	-5 977 584	-5 527 584	+450 000	-5 977 584	-5 527 584
LFI	48 121 569	772 861 455	820 983 024	48 121 569	773 039 959	821 161 528

En titre 2, l'amendement AN-II-1140 a majoré de 450 K€ les autorisations d'engagement et les crédits de paiement alloués aux dépenses de personnel (titre 2) de l'action 09 - « Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection » du programme 181, afin de financer l'augmentation de 5 ETPT supplémentaires.

Par rapport au PLF 2020 hors titre 2, l'amendement AN n° II-26-Écologie a :

- majoré de 22 416 € les AE et les CP des actions 01, 09 et 10, en vue d'une revalorisation du barème forfaitaire de remboursement des frais de restauration comme annoncé lors du Rendez-vous salarial du 2 juillet 2019
- et réduit les AE et les CP de 6 M€. Cette réduction a porté sur les crédits de l'action 12.

■ JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les mouvements réglementaires et annulations intervenus en 2020 sur les crédits du programme se décomposent comme suit :

Transferts :

Le total des transferts intervenus en 2020 s'élève en titre 2 à 54 519 € en AE et CP, en hors titre 2 à -903 425 € en AE et -5 596 538 € en CP. Ils se décomposent en :

– transfert sortant : -943 425 € en AE et -5 636 538 € en CP ont été transférés vers le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines » (décret n°2020-1015 du 07/08/2020 paru au JO le 09/08/2020). Ce transfert a pour objet de financer des prestations au titre du fonctionnement courant de l'Autorité de sûreté nucléaire (immobilier, logistique, prestations d'actions sociales, frais de déplacement et de représentation, formation, traduction) dont la gestion est prise en charge par le programme 218 ;

– transferts entrants (décret n°2020-1448 du 24/11/2020 paru au JO le 26/11/2020):

En titre 2, 54 519 € en AE et CP ont été reçus du programme 352 « Fonds pour l'accélération du financement des start-up d'État » de la mission « Action et transformation publiques » pour le financement du défi SIANCE de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), dans le cadre de la troisième campagne des entrepreneurs d'intérêt général.

En hors titre 2, 40 000 € en AE et CP ont été reçus du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » de la mission « Outre-mer », pour le financement du fonctionnement courant de la délégation interministérielle aux risques majeurs en outre-mer.

Virement :

En 2020, 2 500 000 € en AE et 2 000 000 € en CP ont fait l'objet d'un virement à destination du programme 174 « Énergie, climat et après-mines » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », pour le financement de la reprise par la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) de missions précédemment effectuées par l'ADEME dans le domaine de la qualité de l'air (décret n°2020-1016 du 07/08/2020 paru au JO le 09/08/2020). Les crédits des actions 01 et 12 du programme ont été diminués en conséquence.

Annulations :

En 2020, des annulations sont intervenues dans le cadre de la LFR n°2020-1473 du 30/11/2020 (décret n°2020-1480 du 30/11/2020 paru au JO le 01/12/2020).

En titre 2, l'annulation de 240 608 € en AE et CP correspond à la réserve de précaution initiale de l'action 09 du programme, qui porte les effectifs et la masse salariale de l'ASN.

Hors titre 2, 21 352 606 € en AE et 17 359 747 € en CP ont également fait l'objet d'une annulation :

– 21 183 144 € en AE et 17 359 747 € en CP au titre de la réserve de précaution initiale (21 183 144 € en AE et 21 190 285 € minorés d'un dégel de 3 830 538 € en CP)

– et 169 462 € en AE correspondant à un sur-gel complémentaire de fin de gestion.

Ces annulations hors titre 2 ont impacté toutes les actions du programme.

■ ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Au cours de l'année 2020, 11,66 M€ en AE et 8,15 M€ en CP ont été rattachés au programme, dont 11,16 M€ en AE et 7,65 M€ en CP sur Fonds de concours (FDC) ainsi que 0,50 M€ en AE et CP sur attributions de produits (ADP). S'y ajoutent les crédits de FDC qui ont fait l'objet d'un report de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020, à hauteur de 5,09 M€ en AE et 12,63 M€ en CP.

Ces crédits correspondent aux :

– *Fonds de concours PLGN : 23-1-2-00824 – « Participation aux études, acquisitions et travaux relatifs à la protection de la nature et de l'environnement, à la prévention et à la lutte contre les pollutions (AE préalable) »*

Ce fonds de concours concerne majoritairement le Plan Loire grandeur nature (PLGN) et sert à recouvrer les participations de collectivités territoriales à des dépenses d'investissement. Les opérations financées concernent des renforcements de pieds de levées, la fiabilisation des systèmes d'endiguement et des opérations de renforcement des digues domaniales.

Le FDC PLGN a bénéficié d'un report de crédits de 2019 sur 2020 à hauteur de 4,91 M€ en AE et 8,07 M€ en CP.

Les nouveaux rattachements ouverts en 2020 se sont élevés à 6,30 M€ en AE et 2,79 M€ en CP.

La consommation 2020 est de 1,81 M€ en AE et 0,72 M€ en CP.

Les AE non consommées (9,40 M€) correspondent d'une part à des conventions ou avenants en cours de signature et d'autre part à un décalage dans le temps de travaux dont le démarrage était prévu initialement en 2020. Les CP non consommés (10,14 M€) correspondent à des opérations en cours, engagées les années précédentes et pour lesquelles la consommation des CP est prévue en 2021 voire 2022. Une partie de ces crédits non consommés résulte de rattachements tardifs, intervenus après la clôture de la gestion 2020.

– *Fonds de concours ADEME bruit : 23-1-2-00207 – « Participation de l'ADEME au versement de subventions pour des opérations d'isolation acoustique »*

Ce fonds de concours a été mis en œuvre dans le cadre des dispositions du Grenelle de l'environnement, relatives à la résorption des points noirs bruit sur les infrastructures routières de l'État, des collectivités territoriales et le réseau ferré national. Les crédits versés par l'ADEME à l'État par la voie de ce FDC sont destinés à des opérations de traitements de façades pour des propriétaires de logements situés en zone de bruit critique sur le réseau routier national.

Aucun nouveau rattachement n'est intervenu en 2020. Les crédits ouverts sur le programme au cours de l'exercice (0,14 M€ en AE et 3,49 M€ en CP) proviennent des reports de 2019 sur 2020.

Pour ce FDC, la consommation 2020 s'établit à 0,08 M€ en AE et 1,40 M€ en CP.

Les crédits non consommés s'élèvent à 0,07 M€ en AE et 2,10 M€ en CP. Cette non consommation s'explique par le fait que certains travaux sont différés (octroi de prêts bancaires, organisations des chantiers disponibilité des entreprises, etc.), ou encore par l'abandon des projets soit parce que les logements, après vérification in situ, ne respectent pas les critères d'éligibilité au dispositif d'aide à l'insonorisation soit parce que certains particuliers se désengagent de la procédure avant la mise en œuvre des travaux, rendant difficile la prévision du volume d'opérations qui va se concrétiser.

– *Fonds de Concours ASN : 23-1-1-00846- « Contributions de l'Union européenne à des actions de coopération dans le domaine de la sécurité nucléaire »*

Ce fonds de concours créé en 2003, a bénéficié d'un report de crédits de 2019 sur 2020 de 3 K€ en AE et CP et de nouveaux rattachements pour 0,66 M€ en AE et CP.

Les consommations 2020 se sont élevées à 0,66 M€ en AE et CP. Ces crédits concernent la participation de l'ASN aux expertises du groupement européen RISKAUDIT et le remboursement des quotes-parts versées à l'association HERCA qui réunit les autorités européennes en charge du contrôle de la radioprotection en Europe. L'ASN assure le secrétariat

de HERCA dont elle prend en charge l'ensemble des dépenses qui lui sont ensuite remboursées par les différents pays adhérents.

La non consommation des crédits ouverts sur l'exercice 2020 est de 2 K€ en AE et CP. Elle correspond pour l'essentiel à des remboursements intervenus tardivement. Compte tenu des dates limites applicables à la fin de gestion, il n'a pas été possible de consommer ces AE/CP.

– *Fonds de concours FEDER : 23-1-1-00185- « Participation du FEDER aux actions dans le domaine des risques naturels et hydrauliques ».*

Ce fonds de concours sert à financer des actions relatives à :

- l'information et connaissance des risques ;
- la surveillance et prévision des crues ;
- des études et travaux de prévention de lutte contre les inondations ;
- la réalisation de travaux de ralentissement dynamiques et des travaux liés à la prévention de mouvement de terrain.

Sur les 414 K€ en AE et CP prévus en LFI 2020, 0,05 M€ en AE et CP ont été rattachés et intégralement consommés.

– *Fonds de concours « Éco-organismes » 23-1-2-00537- « Contributions des éco-organismes aux actions de communication grand public sur le recyclage ».*

Créé en 2018, ce fonds de concours est abondé par les versements des éco-organismes agréés, pour financer une campagne grand public sur le recyclage. Le principe d'une participation des éco-organismes aux campagnes nationales menées par les pouvoirs publics est prévu par l'article L.541-10 du code de l'environnement. Le montant de la participation est fixé à 0,3 % du montant des contributions qu'ils perçoivent de leurs adhérents, par les cahiers des charges desdits éco-organismes.

En LFI 2020, il était prévu un rattachement de 4 M€ en AE et CP. Les rattachements ouverts sur le programme en 2020 ont atteint 4,15 M€ en AE et CP auxquels s'est ajouté le report de 0,03 M€ en AE et 1,1 M€ en CP de 2019 sur 2020. Le rattachement tardif des 4,15 M€ en AE et CP n'a permis de n'en consommer qu'une faible part avant la clôture budgétaire. Ainsi, seuls 0,10 M€ en AE et 0,95 M€ en CP ont pu être engagés et payés en 2020, soit un solde non consommé en fin d'exercice de 4,08 M€ en AE et 4,26 M€ en CP.

La campagne nationale 2020 de communication sur la prévention et la gestion des déchets a néanmoins été engagée au cours de l'exercice : des AE budgétaires du programme ont été mobilisées à titre d'avance pour 3,5 M€ afin d'en assurer le financement.

– *Attribution de produits 23-2-2-00204- « Prestations fournies à des tiers dans le domaine de la prévention des risques »*

Cette attribution de produits concerne d'une part des opérations relatives aux révisions de barrages et travaux menés sur plusieurs barrages du bassin hydrographique de la Loire, dans le cadre de la convention signée en 2015 entre l'État et l'Établissement public Loire, et d'autre part l'attribution de produit du comité (CTPBOH) dans le cadre du décret digues et barrages. Ce comité a pour objectif d'unifier les pratiques pour la vérification de la sécurité vis-à-vis du risque sismique des ouvrages hydrauliques, barrages et digues situés en France.

En 2020, la totalité des AE et CP rattachés (0,49 M€) a été consommée.

– *Attribution de produits 23-2-2-00063- « Rémunération de prestations fournies par l'autorité de sûreté nucléaire »*

Cette attribution de produits s'inscrit notamment dans le cadre des conventions de coopération signées entre l'ASN et la Nouvelle Calédonie ainsi que la Polynésie française.

Les AE et CP rattachés en 2020 (8 K€) ont été consommés à hauteur de 6 K€ au cours de l'exercice, le solde correspondant à un rattachement tardif intervenu en janvier 2021 donc après la clôture de la gestion 2020.

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	240 608	21 183 144	21 423 752	240 608	21 190 284	21 430 892
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	240 608	21 183 144	21 423 752	240 608	21 190 284	21 430 892

Dans le cadre du schéma de fin de gestion du P181 hors titre 2, il a été décidé l'annulation en LFR de 21,35 M€ en AE et de 17,36 M€ en CP.

En AE, l'annulation a porté sur la réserve initiale du programme (21,18 M€) augmentée d'un sur-gel de 0,17 M€.

En CP, l'annulation a porté sur une partie seulement de la réserve initiale du programme (17,36 M€ annulés sur 21,19 M€). Le solde non annulé (3,83 M€) a fait l'objet d'une levée de gel et a été remis à la disposition du programme en fin de gestion.

Dans le cadre de l'action 09 « Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection » (BOP central « ASN »), un mouvement de fongibilité asymétrique de 7,30 M€ en AE et CP a été réalisé, au lieu des 7,6 M€ prévus en LFI 2020, afin de permettre le remboursement des dépenses relatives aux conventions de mise à disposition à l'ASN des salariés d'autres organismes (IRSN, CEA, etc.).

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2019	Réalisation 2019	LFI + LFR 2020	Transferts de gestion 2020	Réalisation 2020	Écart à LFI + LFR 2020 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1052 – Catégorie A	0,00	358,00	378,00	0,00	362,04	-15,96
1053 – Catégorie B	0,00	35,00	32,00	0,00	31,84	-0,16
1054 – Catégorie C	0,00	29,00	30,00	0,00	30,65	+0,65
Total	0,00	422,00	440,00	0,00	424,53	-15,47

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2020	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1052 – Catégorie A	0,00	+2,00	+1,33	+0,71	+1,68	-0,97
1053 – Catégorie B	0,00	0,00	-1,61	-1,55	+0,21	-1,76

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2020 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2019 sur 2020	dont impact du schéma d'emplois 2020 sur 2020
1054 – Catégorie C	0,00	0,00	+1,47	+0,18	-0,22	+0,40
Total	0,00	+2,00	+1,19	-0,66	+1,67	-2,33

La totalité des emplois et des dépenses de personnel de l'action 09 de ce programme concerne l'ASN. La consommation d'emplois au titre de 2020 s'établit à 425 ETPT, soit 15 ETPT en deçà du plafond des autorisations d'emplois prévu en LFI (440 ETPT).

En 2020, la structuration des emplois de l'ASN s'établissait de la manière suivante :

- 85,2 % d'agents de catégorie A ;
- 7,5 % d'agents de catégorie B ;
- 7,3 % d'agents de catégorie C.

Cette structuration des emplois est globalement conforme aux prévisions présentées dans le cadre du PAP 2020. En 2020, l'ASN a respecté son schéma d'emplois qui avait été fixé à +7 ETP auquel s'ajoute le transfert de 2 ETP depuis le plafond d'emplois de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) vers celui de l'ASN en application d'une convention de mobilité relative au transfert progressif des agents recrutés en 2012 pour tenir compte de l'impact de l'accident nucléaire de Fukushima.

En outre, l'année 2020, en raison de la situation sanitaire particulière, a été marquée par des retards dans les recrutements. Ces retards, de l'ordre de 9 ETPT, impacteront la masse salariale 2021. Cette situation explique, en partie, les crédits de titre 2 disponibles en fin de gestion.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties <i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées <i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1052 – Catégorie A	43,00	5,00	50,00	7,90	+7,00	+2,00
1053 – Catégorie B	5,00	1,00	3,00	6,70	-2,00	0,00
1054 – Catégorie C	2,00	0,00	4,00	5,80	+2,00	0,00
Total	50,00	6,00	57,00		+7,00	+2,00

Un pilotage rigoureux des recrutements a permis à l'ASN de respecter son schéma d'emplois fixé à +7 ETP pour 2020.

Les flux de sorties et d'entrées, respectivement 50 et 57 ETP, concernent principalement des agents de catégorie A. Un décalage par rapport au prévisionnel a été constaté en gestion 2020, qui aura un impact important en année pleine (ETPT) sur la gestion 2021. Par rapport aux prévisions réalisées dans le cadre du PLF 2020, les recrutements ont été plus tardifs du fait de la crise sanitaire. Si le schéma d'emplois en ETP a bien été respecté en 2020, son impact en ETPT a été moins important comme le montre le tableau ci-dessus précisant l'impact des schémas d'emploi pour 2020.

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	ETP au 31/12/2020
Administration centrale	225,00	222,53	2,00	0,00	1,19	231,00
Services régionaux	213,00	199,00	0,00	0,00	0,00	212,00
Services à l'étranger	2,00	3,00	0,00	0,00	0,00	3,00
Total	440,00	424,53	2,00	0,00	1,19	446,00

Au 31 décembre 2020, l'ASN emploie, hors salariés mis à disposition, 446 ETP dont 231 dans les services centraux, 212 dans les onze divisions territoriales et 3 à l'étranger (autorités de sûreté étrangères, organisation internationale). Pour mémoire, le nombre d'agents mis à disposition de l'ASN fin 2020 s'établit à 81.

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI ETPT	Réalisation ETPT
09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection	440,00	424,53
Total	440,00	424,53
Transferts en gestion		0,00

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2019-2020 : 0

Les activités de l'ASN et les besoins en tant qu'employeur ne requièrent pas la possibilité de recourir à des apprentis.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

(Effectifs physiques ou ETP)	G 446
Effectifs gérants	T / G
T=a+b+c+d	2,01 %
9	
administrant et gérant	a / G
5	1,12 %
organisant la formation	b / G
2	0,44 %
consacrés aux conditions de travail	c / G
1	0,22 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	d / G
1	0,22 %

Effectifs inclus dans le plafond d'emplois		Effectifs hors plafond d'emplois		
intégralement gérés	partiellement gérés (agents en détachement, en MAD (1))	gérés pour un autre ministère	gérés pour des organismes autres que les ministères	Gérés pour le ministère (CLD, CFA) (2)
0 %	100 %	100 %	0 %	0 %

(1) mise à disposition (MAD), position normale d'activité (PNA)

(2) congé de longue durée (CLD), congé de fin d'activité (CFA)

L'ASN prend en charge, en termes de ressources humaines, la gestion de premier niveau (affectations, régime de travail, gestion des absences, formation, etc.) de l'ensemble de son personnel. La gestion sur le plan réglementaire (avancements, mobilités, etc.) est assurée par les gestionnaires des corps des ministères d'origine des personnels considérés. Il en est de même pour le suivi de la paie et de l'ensemble des actes associés (maladie, accidents de travail, etc.) qui sont assurés par les services des ministères économique et financier dans le cadre d'une délégation de gestion.

L'ASN contribue également, en lien avec les établissements concernés, à la gestion des salariés mis à disposition, lesquels ne sont pas intégrés dans son plafond d'emplois.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2019	Prévision LFI 2020	Exécution 2020
Rémunération d'activité	26 026 725	34 605 315	26 655 464
Cotisations et contributions sociales	13 020 370	13 386 254	13 311 237
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	9 613 313	9 914 307	9 827 672
– Civils (y.c. ATI)	9 582 576	9 851 747	9 765 136
– Militaires	30 737	62 560	62 536
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	3 407 058	3 471 947	3 483 566
Prestations sociales et allocations diverses	121 196	130 000	102 862
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	39 168 291	48 121 569	40 069 563
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	29 554 979	38 207 262	30 241 891
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Au sein des prestations sociales et allocations diverses, un montant de 6 556 € concerne les allocations de retour à l'emploi.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2019 retraitée	29,58
Exécution 2019 hors CAS Pensions	29,55
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020/ 2019	0,08
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,06
– GIPA	0,00

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
– Indemnisation des jours de CET	-0,06
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	0,19
EAP schéma d'emplois 2019	0,19
Schéma d'emplois 2020	
Mesures catégorielles	0,15
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,25
GVT positif	0,34
GVT négatif	-0,10
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	0,08
Indemnisation des jours de CET	0,08
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	
Autres variations	
Total	30,24

L'augmentation de la masse salariale entre 2019 et 2020 tient compte de l'évolution des effectifs de l'ASN, des flux d'entrée et de sortie constatés et valorisés en 2020 et des divers facteurs d'évolution de la masse salariale (tels que l'indemnisation des jours CET, les mesures statutaires). Les effectifs ont évolué de 2,5 ETPT (moyenne annuelle) passant de 422 ETPT en 2019 à 424,53 ETPT en 2020.

La rémunération principale représente 37% de la masse salariale de l'ASN et les cotisations sociales (dont les cotisations au CAS « Pensions ») 32,5 %. La dépense annuelle relative au CAS « Pensions » est passée de 9,6 M€ en 2019 à 9,8 M€ en 2020. Cette augmentation est liée à l'évolution des effectifs sur la même période.

Par ailleurs, l'ASN a mis en œuvre une mesure de fongibilité asymétrique technique en 2020 à hauteur de 7,3 M€ afin de permettre le remboursement des personnels mis à disposition.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1052 – Catégorie A	67 678	76 441	70 658	33 855	39 916	35 834
1053 – Catégorie B	39 994	48 662	49 081	24 185	28 927	29 028
1054 – Catégorie C	38 414	41 028	24 642	22 211	24 788	17 855

L'ASN recrute des agents expérimentés afin de pouvoir répondre aux besoins liés à la spécialisation d'un certain nombre de fonctions et de compétences nouvelles tels les fonctionnaires recrutés dans certains corps et les personnels recrutés en CDD ce qui a une forte incidence sur les coûts moyens d'entrée. Le volume des entrées et des sorties s'élève en 2020 à 24 % de l'effectif global (hors agents mis à disposition). Les ingénieurs de l'industrie et des mines ont représenté les flux d'entrée et de sortie les plus importants. Sur 50 sorties constatées, seulement 6 sont liés

à des départs à la retraite. L'âge moyen des agents de l'ASN est d'environ 45 ans et environ 60 % des agents ont une ancienneté supérieure à 4 ans et 25 % supérieure à 10 ans.

Au regard du nombre réduit de mouvements, les coûts moyens des catégories B et C ne sont pas représentatifs.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2020	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						152 322	152 322
Mise en œuvre du Protocole "Parcours professionnels, carrières et rémunérations" (PPCR)	241	A	Ingénieur de l'Industrie et des Mines	01-2020	12	152 322	152 322
Total						152 322	152 322

La mesure indiquée dans le tableau ci-dessus concerne la mise en œuvre du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR). Cette mesure, pour un montant de 152.322 €, concerne pour 95 % le corps des ingénieurs de l'industrie et des mines. Ce corps est le plus représenté à l'ASN.

La mesure portée au titre du RIFSEEP, et concernant exclusivement les corps « santé », dont le montant avait été estimé à 108.000€ en PLF 2020, sera mise en œuvre en 2021.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration	200	231 694		231 694
Logement	4	13 457		13 457
Mutuelles, associations		1 150		1 150
Prévention / secours	527	183 412		183 412
Total		429 713		429 713

Pour assurer à ses agents des prestations d'action sociale, l'ASN a conclu avec les ministères économiques et financiers une convention de prestations de service et une convention de gestion en matière de ressources humaines qui contient un volet « action sociale ».

Les personnels de l'ASN bénéficient de l'ensemble des prestations d'action sociale individuelles, notamment subventions interministérielles pour séjour d'enfants, allocation pour enfants handicapés, aide à la scolarité, etc. dans les mêmes conditions que les agents des ministères économiques et financiers.

Ils bénéficient également des prestations d'action sociale en matière de séjours de vacances (colonies de vacances, séjours d'enfants, tourisme social), de logement, d'aides et de prêts. Ces prestations sont prises en charge dans le cadre de conventions passées avec des associations qui mettent en œuvre l'action sociale pour les ministères économiques et financiers. Ces dépenses sont financées sur les crédits hors titre 2 du programme 181.

Par ailleurs, pour assurer la restauration collective de l'ensemble de ses personnels en fonction au siège de l'ASN à Montrouge, l'ASN a conclu une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association des utilisateurs du restaurant interentreprises le Palatis.

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En outre, l'ASN assure les prestations de surveillance médicale pour ses agents (surveillance médicale pour les agents exposés aux rayonnements ionisants et médecine de prévention). Ces prestations concernent tous les agents en fonction à l'ASN (fonctionnaires, contractuels et agents mis à disposition).

Enfin, l'ASN alloue une subvention à l'association qui regroupe l'ensemble de ses personnels.

DÉPENSES PLURIANNUELLES

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
10 - Prévention des risques naturels et hydrauliques	1 550 000	316 864	399 228	33 274	12 119	976 866	917 883
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	742 285 000	123 714 167	108 413 767	144 110 477	93 097 187	737 903 620	324 925 357
Total	743 835 000	124 031 031	108 812 995	144 143 751	93 109 306	738 880 486	325 843 240

Génération 2007 - 2014

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total Actions	308 408 667		5 731 667		771 055		179 995 577
01 - Prévention des risques technologiques et des pollutions	38 100 000						
10 - Prévention des risques naturels et hydrauliques	270 308 667		5 731 667		771 055		179 995 577
Total Opérateurs	751 500 000		1 625 449		1 404 999	716 239 000	583 300 164
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	751 500 000		1 625 449		1 404 999	716 239 000	583 300 164
Total	1 059 908 667		7 357 116		2 176 054	716 239 000	763 295 741

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	56 880 000	12 800 000		15 091 113	2 758 950	29 743 071	3 151 469
Guadeloupe	14 080 000	3 750 000		2 748 459	695 579	6 124 237	834 479
Guyanne	6 000 000					1 476 456	5 250
La Réunion	17 000 000	4 250 000		6 894 529	907 324	12 183 177	1 055 906
Martinique	16 900 000	4 075 000		3 080 548	862 367	6 528 246	949 434
Mayotte	2 500 000	625 000		2 302 577	293 680	3 322 715	306 400

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2020		Consommation 2020		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Saint-Pierre-et-Miquelon	400 000	100 000		65 000		108 240	
Total	56 880 000	12 800 000		15 091 113	2 758 950	29 743 071	3 151 469

Dans le cadre des CPER 2015-2020 et des CCT 2019-2022, les crédits du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) s'élèvent à :

	Montant contractualisé	Prévisions 2020	Consommation 2020 en AE/CP	Consommation cumulée en AE/CP
CPER 2015-2020 (hors CCT 2019-2022)	492 325 231	87 232 212	45 458 584	188 462 422
CCT outre-mer 2019-2022	62 825 828	18 181 056	7 796 924	11 080 590
Total FPRNM	555 151 059	105 413 268	53 255 508	199 543 012

Les montants renseignés au titre du P181 et du FPRNM (hors opérateur ADEME) proviennent d'une enquête effectuée auprès des BOP régionaux en janvier 2021. Les actions réalisées contribuent essentiellement à la prévision et la prévention des inondations ainsi qu'à la prévention des risques naturels. Compte tenu des délais nécessaires pour élaborer et mettre en œuvre ces opérations, l'exécution des CPER de la génération 2007-2014 s'est poursuivie en 2020. Les contrats de convergence et de transformation (CCT) qui succèdent aux CPER en outre-mer à compter du 1^{er} janvier 2019, sont financés sur des crédits du FPRNM.

La prévision initiale du PAP 2020 pour les consommations 2020 du FPRNM était de 127 815 782 € en AE/CP. Avec la mise en œuvre des CCT en outre-mer, le total des prévisions de consommation 2020 a été actualisé à hauteur de 105 413 268 €.

L'élaboration des projets financés au titre des CPER 2015-2020 et au titre des CCT 2019-2022 - essentiellement des études et des travaux de prévention des inondations et du risque sismique - nécessite une phase d'études importante et la mobilisation de plusieurs partenaires financiers, qui explique la différence entre la prévision de consommation 2020 et les consommations constatées sur les crédits du FPRNM.

Sur la programmation CPER 2015-2020, le taux d'engagement de l'ADEME s'élève à 99,4 % du montant contractualisé : un succès qui confirme à nouveau la pertinence et l'efficacité du partenariat engagé entre l'ADEME et les Régions dans ce cadre. On notera, dans la dynamique de contractualisation, une montée en puissance des engagements sur les 2 dernières années qui a permis un rattrapage des premières années de « mise en route ». Comme sur la programmation précédente, en conformément aux orientations retenues dans les CPER, la majorité des engagements de l'ADEME a été fléché vers la chaleur renouvelable (36 % des engagements) et l'économie circulaire (26 % des engagements).

Le bilan intermédiaire des CCT est également favorable pour l'ADEME, avec, à mi-parcours (2019, 2020), 52 % d'engagement des crédits contractualisés. La thématique déchets – économie circulaire est dans ces programmations prioritairement fléchés : elle a concentré 64 % des engagements sur les 2 premières années.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 779 639 078	CP ouverts en 2020 * (P1) 783 883 815
AE engagées en 2020 (E2) 755 618 893	CP consommés en 2020 (P2) 764 589 231
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 364 580	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 62 551 611
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 23 655 604	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 702 037 619

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 194 883 161				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 10 725				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 194 893 886	–	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 62 551 611	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 132 342 275
AE engagées en 2020 (E2) 755 618 893	–	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 702 037 619	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 53 581 274
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 185 923 549
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 40 260 702
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 145 662 847

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Fin 2020, les engagements non couverts par des paiements s'élèvent à 186M€ et correspondent principalement à des restes à payer dans les domaines de la prévention des risques technologiques ainsi que de la prévention des risques naturels et hydrauliques.

Ce résultat est en nette diminution par rapport à celui observé un an auparavant, dans le RAP 2019. Il traduit la mobilisation des services centraux et déconcentrés pour poursuivre la clôture des engagements antérieurs du P181 dont les opérations étaient terminées.

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions		99 359 927 92 248 338	99 359 927 92 248 338		94 538 430 98 982 599	94 538 430 98 982 599

Les montants de LFI présentés dans le tableau ci-dessus, comprennent les crédits budgétaires ouverts en LFI 2020 sur l'action 01 du P181 (95 359 927€ en AE et 90 538 430€ en CP) ainsi que les rattachements prévus en LFI 2020 au titre du FDC « éco-organismes » (4 M€ AE et CP).

La poursuite des travaux de fiabilisation des restes à payer s'est traduite en 2020 par un nombre important de retraits d'engagements antérieurs (REJB), notamment sur l'action 01 du programme. Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le montant total des consommations réelles 2020 au titre de l'action 1 s'élève à 99 427 398 € en AE et 98 982 599 € en CP :

- hors FDC : 99 251 490 € en AE et 96 638 922 € en CP.
- sur FDC : 175 908 € en AE et 2 343 677 € en CP.

Hors FDC, la ressource disponible en gestion au titre de cette action a été modifiée par les mouvements suivants :

- la réserve de précaution dont le montant appliqué à l'action 01 est de 3,1 M€ en AE et 2,7 M€ en CP (ces crédits ont été annulés dans le cadre de la LFR 2020, en totalité en AE et pour 2,5 M€ en CP)
- un surgel en fin de gestion de 0,2 M€ en AE, qui ont été annulés dans le cadre de la LFR 2020
- un décret de virement au bénéfice du P174 dont 0,5 M€ en AE ont été gagés sur l'action 01.

En ce qui concerne les crédits de FDC « bruit » et « éco-organismes », ils se sont établis, en cumulant ceux ouverts en 2020 par la voie des reports et des nouveaux rattachements, à 4,3 M€ en AE et 8,7 M€ en CP. Les crédits ouverts en 2020 sur les FDC et qui n'ont pu être dépensés avant la clôture de la gestion 2020, font l'objet d'un report sur l'exercice 2021 : respectivement 0,07 K€ en AE et 2,1 M€ en CP sur le FDC « bruit », 4,1 M€ en AE et 4,3 M€ en CP sur le FDC « éco-organismes » dont les rattachements sont intervenus tardivement en fin de gestion.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	64 821 896	67 200 516	64 821 896	65 357 180
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	26 688 586	16 699 669	26 688 586	14 289 670
Subventions pour charges de service public	38 133 310	50 500 848	38 133 310	51 067 510
Titre 5 : Dépenses d'investissement		7 283 842		4 349 935
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		70 590		85 684

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		7 213 253		4 264 251
Titre 6 : Dépenses d'intervention	34 538 031	15 763 980	29 716 534	27 275 484
Transferts aux ménages		493 692		691 586
Transferts aux entreprises	6 999 166	-129 383	9 497 167	11 205 636
Transferts aux collectivités territoriales	24 841 685	7 708 418	17 522 187	6 507 676
Transferts aux autres collectivités	2 697 180	7 691 253	2 697 180	8 870 587
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		2 000 000		2 000 000
Dotations en fonds propres		2 000 000		2 000 000
Total	99 359 927	92 248 338	94 538 430	98 982 599

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des dépenses de fonctionnement courant au titre de l'action 01 s'élève à 17 548 152 € en AE et 14 289 670 € en CP. Le détail des consommations figure ci-après.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

	AE		CP	
	LFI yc prévisions de FDC	conso	LFI yc prévisions de FDC	conso
Santé, Environnement – et économie circulaire	13 001 150	6 874 113	13 001 150	3 904 768
Risques technologiques	13 687 436	10 674 039	13 687 436	10 384 902
TOTAL	26 688 586	17 548 152	26 688 586	14 289 670
Retraitements (REJB, recyclages)		-848 483		
TOTAL CHORUS	26 688 586	16 699 669	26 688 586	14 289 670

Une partie des crédits de l'action 01 programmés en LFI 2020 en titre 3, a été consommée en titre 5 ou en titre 6, ce qui participe à l'écart affiché entre consommation et prévision.

Santé - Environnement et économie circulaire : 6,9 M€ en AE et 3,9 M€ en CP

Dans le contexte de l'urgence sanitaire, certains travaux ont dû être prioritaires, ce qui a conduit au décalage de ceux liés à l'élaboration du quatrième Plan National Santé Environnement. Le lancement de ce plan, initialement prévu pour le 1er trimestre 2020, a été décalé au début de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire.

Ceci explique une partie de l'écart constaté entre la LFI et son exécution ainsi que :

- l'imputation en titre 6 de dépenses prévues pour le financement du développement du logiciel PLAMADE correspondant à un cofinancement des développements effectués par le CEREMA,
- la non-consommation des crédits prévus dans le cadre du marché de révision des cartes de bruit stratégiques (CBS), aucune procédure de substitution n'étant engagée contre les collectivités territoriales défaillantes pour leur obligation d'élaboration des CBS.

Ces crédits ont été redéployés pour le financement de subventions pour charges de service public (catégorie 32) et de transferts (titre 6), notamment pour soutenir les projets de recherche en matière de perturbateurs endocriniens.

En 2020, la campagne nationale de communication sur la prévention et la gestion des déchets a été financée sur les crédits du FDC éco-organismes à hauteur de 0,1 M€ en AE et 0,9 M€ en CP. Les CP mobilisés ont financé le solde de la campagne 2019. Compte tenu du rattachement tardif des crédits du FDC éco-organismes, l'engagement de la campagne nationale 2020 a également nécessité la mobilisation d'AE budgétaires du programme à titre d'avance, pour 3,5 M€.

Au titre de la prévention des déchets, ont par ailleurs été financées plusieurs dépenses dans le domaine numérique : projets de la « Fabrique numérique » de l'État dénommés « Track déchets, Gérez la traçabilité des déchets en toute sécurité » et « Eco-santé » et poursuite du développement de l'application GISTRID via un marché d'assistance à l'exploitation des systèmes d'informations, à la mise en œuvre d'opérations de contrôle et de sanctions administratives dans le domaine de la gestion des déchets.

La loi AGECE de février 2020 a entre autres réformé et créé de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (filières REP), notamment une filière à responsabilité élargie des producteurs dans le secteur du bâtiment, producteur important de déchets non dangereux non inertes. Les outils et pouvoirs des élus locaux en matière de lutte contre les dépôts sauvages ont été renforcés.

Dans ce cadre, 0,4 M€ en AE/CP ont été mobilisés à fin de diagnostic et d'étude des coûts de référence du système public de gestion des déchets pour les papiers graphiques et de propreté, ainsi que des études sur les barèmes d'emballages et papier.

Les crédits utilisés comprennent également les frais de fonctionnement du Haut conseil des biotechnologies ainsi que du Pôle National des Transferts Transfrontaliers des Déchets (PNTTD) que la DREAL Grand Est prend en charge.

Risques technologiques : 10,7 M€ en AE/ 10,4 M€ en CP

Les actions d'animation de l'inspection et de formation ont pu être globalement maintenues en s'appuyant sur les outils de visioconférence.

La modernisation des conditions d'action de l'inspection s'est poursuivie et intensifiée avec des besoins supérieurs aux prévisions initiales : développement et mise en service du guichet unique dédié aux demandes d'autorisation environnementale (GUN), refonte de l'application dédiée au reportage sur les rejets d'effluents (GEREP), mise en service de la plate-forme de gestion des données relatives aux risques de pollution des sols (InfoSols) avec fusion des bases de données relatives aux sols pollués (BASIAS, BASOL et Secteurs d'information sur les sols).

Le programme 181 a également participé au financement du projet de la "Fabrique numérique" de l'État dénommé "KeIRisks, Évaluez simplement et rapidement le risque de pollution des sols de votre terrain et agissez".

Pour ce qui concerne les travaux de renforcement du bâti dans le cadre des PPRT, malgré une consommation en progression par rapport à l'année précédente, les engagements en AE et la consommation de CP ont été inférieurs à la LFI 2020 pour l'accompagnement de la réalisation des travaux prescrits. Cet écart en AE et CP s'explique notamment par l'impact de la crise sanitaire, qui a retardé la réalisation de nombreuses procédures, ainsi que par l'incertitude sur la prolongation du crédit d'impôt (votée dans la loi de finances pour 2021). Une part importante des engagements prévus en 2020 est de facto reportée à l'exercice 2021.

Concernant le contentieux en matière d'installations classées, les dossiers à gérer sont restés finalement limités pour l'exercice 2020, ce qui reporte la charge des dossiers en instance sur les prochaines années.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des subventions versées pour charges de service public au titre de l'action 01 s'élève à 51 067 510 € en AE et CP.

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Subvention à l'INERIS	26 433 377	38 515 407	26 433 377	38 515 407
Subvention à l'ANSES	8 958 450	8 939 205	8 958 450	8 939 205
Subvention au BRGM : sites et sols pollués, santé environnement	2 741 483	2 612 898	2 741 483	2 612 898
Subvention à l'ANDRA		1 000 000		1 000 000
TOTAL	38 133 310	51 067 510	38 133 310	51 067 510
Retraitements (REJB, recyclages)		-566 662		
TOTAL CHORUS	38 133 310	50 500 848	38 133 310	51 067 510

Le bilan d'exécution 2020 correspondant à l'ensemble de la subvention pour charges de service public dont a bénéficié l'**INERIS**, est présenté dans le lot opérateurs du programme 181. Celle-ci comprend 11 M€ en AE/CP qui n'étaient pas prévus en LFI et qui ont été versés en gestion pour le financement du redressement fiscal dû par l'opérateur. Elle intègre également la prise en charge en fin de gestion d'une partie des pertes de recettes commerciales de l'opérateur en lien avec la crise sanitaire de la COVID-19, à hauteur de 1,5 M€ en AE/CP.

La subvention pour charges de service public dont l'**Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)** a bénéficié en 2020, couvre l'ensemble de ses actions sur les sujets de santé environnement (air intérieur, radiofréquences, amiante...) et de l'évaluation des produits chimiques.

La subvention pour charges de service public, dont le **Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM)** a bénéficié en 2020, a couvert différentes études d'accompagnement de la politique de prévention des sols pollués, des risques chroniques et technologiques, la maintenance et l'évolution de plusieurs systèmes d'information (GIDAF, portail MonAIOT, et outil de télédéclaration pour la géothermie de minime importance). Il intervient également sur les sujets de santé environnement (amiante naturelle) ou d'économie circulaire (utilisation des terres excavées).

Une subvention pour charges de service public et non prévue en LFI a par ailleurs été allouée à l'**Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)** dont les missions d'intérêt général visent l'assainissement des sites pollués par la radioactivité, lorsque le responsable de la pollution a disparu et que le principe pollueur-payeur ne peut pas être appliqué, afin de répondre à l'urgence de trois chantiers de dépollution.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB), le total réel des dépenses d'investissement de l'action 01 s'élève à 7 286 537 € en AE et 4 349 935 € en CP.

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		73 284		85 684
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		7 213 253		4 264 251
TOTAL		7 286 537		4 349 935
Retraitements (REJB, recyclages)		-2 694		
TOTAL CHORUS		7 283 843		4 349 935

Initialement programmés en fonctionnement courant, les crédits consommés en titre 5 s'inscrivent en grand partie dans le cadre de la refonte du système d'information de l'inspection des installations classées (GUN S3IC) et de son intégration dans un portail unique regroupant tous les systèmes d'informations interférant avec les installations classées.

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des transferts versés aux ménages au titre de l'action 01 s'élève à 494 354 € en AE et 691 586 € en CP.

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des transferts versés aux entreprises au titre de l'action 01 s'élève à 2 477 844 € en AE et 11 205 636 € en CP.

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Santé – Environnement et économie circulaire	1 497 167	194 988	1 497 167	934 952
Risques technologiques	5 501 999	2 282 856	8 000 000	10 270 684
TOTAL	6 999 166	2 477 844	9 497 167	11 205 636
Retraitements (REJB, recyclages)		-2 607 227		
TOTAL CHORUS	6 999 166	-129 383	9 497 167	11 205 636

Santé - Environnement et économie circulaire : 0,2 M€ en AE et 0,9 M€ en CP

Les subventions ont principalement été versées au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Elles portent sur la mise en œuvre du programme de l'observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) et sur la réalisation d'études relatives aux impacts sanitaires des matériaux de construction alternatifs.

L'écart constaté entre la LFI et son exécution s'explique notamment par :

- la campagne nationale sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les logements (CNL2) : elle a été lancée, 15 ans après la première campagne, afin de pouvoir disposer d'une image à jour de la qualité de l'air intérieur dans les logements français. Elle permettra de tenir compte de l'évolution du parc (rénovations, nouvelles exigences réglementaires, contexte de changement climatique...), des matériaux de construction, des produits de grande consommation installés dans les logements et des pratiques des occupants. La première partie consistant à recenser plusieurs centaines de logements acceptant de faire mesurer la qualité de leur air intérieur, a été réalisée. La deuxième partie correspondant à la réalisation des mesures de l'air intérieur dans ces logements a dû être décalée dans le temps compte tenu de la crise sanitaire.
- le report des mesures d'exposition aux ondes électromagnétiques dans un échantillon de logements dans le cadre de cette même campagne compte tenu des contraintes sanitaires.
- la poursuite des travaux relatifs à l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques pour l'installation, l'utilisation et le démantèlement des terrains de sport utilisant des granulats de caoutchouc recyclés en raison du projet de restriction REACH, règlement de l'Union européenne relatif aux micro-plastiques.

Risques technologiques : 2,3 M€ en AE/ 10,3 M€ en CP

Les engagements en AE ont été inférieurs à la LFI 2020. Les derniers PPRT restant à approuver nécessitent des études techniques et économiques complexes, à l'exemple de la plate-forme de FOS en région PACA. Plusieurs options de réduction du risque à la source peuvent être examinées par l'exploitant (mesures supplémentaires) et sont impactantes pour les mesures d'urbanisation qui seront prescrites par le PPRT. Par ailleurs, l'étude de mesures alternatives offertes depuis l'ordonnance de 2015 aux activités économiques situées en zone de mesures foncières pour les PPRT déjà approuvés peut paraître complexe pour les activités économiques. Enfin, la crise sanitaire a également pu retarder la réalisation et l'examen des études préalables à la mise en œuvre de ces mesures, ainsi que l'approbation des derniers PPRT.

La consommation en CP est supérieure à la prévision de la LFI 2020 et se maintient à un niveau comparable aux années précédentes, malgré les impacts de la crise sanitaire. Les dépenses à la hausse sont notamment dues à des glissements de facturation de la fin de l'année 2019 à l'exercice 2020.

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total réel des transferts versés aux collectivités territoriales au titre de l'action 01 s'élève à 9 863 004 € en AE et 6 507 676 € en CP.

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Santé – Environnement et économie circulaire		207 901		468 618
Risques technologiques	24 841 685	9 655 103	17 522 187	6 039 058
TOTAL	24 841 685	9 863 004	17 522 187	6 507 676
Retraitements (REJB, recyclages)		-2 154 586		
TOTAL CHORUS	24 841 685	7 708 418	17 522 187	6 507 676

Santé - Environnement et économie circulaire : 0,2 M€ en AE et 0,5 M€ en CP

Les crédits consommés portent sur :

- le co-financement des « conseillers environnement intérieurs » afin d'encourager le développement du métier de conseiller en environnement intérieur,
- la mise en œuvre des Plans Régionaux Santé Environnement (PRSE 3), dont le contenu varie d'une région à une autre (évaluations d'impact sur la santé de travaux en zone urbaine, repérage de tours aérofrigorifères visant à prévenir la légionellose, action visant à la réduction de l'exposition des populations aux pesticides agricoles).

Une partie de ces crédits est également utilisée par les BOP régionaux pour les opérations relatives à la limitation des impacts sanitaires liés aux échouages des algues Sargasses.

Risques technologiques : 9,7 M€ en AE et 6 M€ en CP

Malgré une consommation en progression par rapport à l'année précédente, les engagements en AE et la consommation de CP ont été inférieurs à la LFI 2020 pour la réalisation des mesures foncières. Une part importante des engagements et des paiements prévus en 2020 est de facto reportée à l'exercice 2021. Cet écart trouve plusieurs explications :

- l'impact de la crise sanitaire, qui a retardé la réalisation de nombreuses procédures
- les délais réglementaires inhérents aux procédures administratives et judiciaires nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures. En effet, dans le cas d'un délaissement, les propriétaires de biens ont un délai de 6 ans à compter de la signature de la convention de financement des mesures foncières ou de la mise en place du financement par défaut, pour mettre en demeure la collectivité d'acquiescer le bien. À ce délai, s'ajoute celui de la procédure d'expropriation (environ 2 ans d'après le retour d'expérience).

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total réel des transferts versés aux collectivités territoriales au titre de l'action 01 s'élève à 8 689 997 € en AE et 8 870 587 € en CP.

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Subvention dans le domaine Santé -Environnement et économie circulaire	1 072 833	7 168 767	1 072 833	6 738 901
Subvention aux associations dans le domaine des risques technologiques	1 624 347	1 521 230	1 624 347	2 131 686
TOTAL	2 697 180	8 689 997	2 697 180	8 870 587
Retraitements (REJB, recyclages)		-998 744		
TOTAL CHORUS	2 697 180	7 691 253	2 697 180	8 870 587

Santé - Environnement et économie circulaire : 7,2 M€ en AE et 6,7 M€ en CP

Les marges de manœuvre en gestion ont permis de financer une nouvelle tranche de 2 M€ en AE et CP de cofinancement avec l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) pour les appels à projets sur les perturbateurs endocriniens dans le cadre du programme national de recherche en environnement santé travail (PNR EST).

Dans le domaine du bruit, l'État poursuit la mise en œuvre de la directive sur le sujet. En particulier, la DGPR poursuit la mise en place de la plateforme dénommée PLAMADE devant rassembler les données des infrastructures de transports terrestres nécessaires à l'élaboration des cartes de bruit demandées par la directive 2020/49/CE relative au bruit dans l'environnement. PLAMADE permettra également de réaliser des cartes de bruit plus rapidement. La participation au développement du logiciel PLAMADE, initialement programmée en fonctionnement en LFI 2020, a fait l'objet d'un transfert de 0,5M€ en AE et CP au bénéfice du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

D'autres subventions ont été versées à des associations intervenant dans le domaine de la santé-environnement et la prévention des déchets. Dans le domaine du bruit, des subventions ont été versées au Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) ainsi que pour le financement d'observatoires du bruit par certains services déconcentrés. Le CEREMA a par ailleurs bénéficié d'une subvention afin de poursuivre le développement d'une plateforme collaborative en environnement santé à destination des collectivités, pour une étude sur la caractérisation et l'évaluation des risques d'effets induits par les vibrations issues des infrastructures ferroviaires et pour une expérimentation de radars sonores dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités.

Risques technologiques : 1,5 M€ en AE et 2,1 M€ en CP

L'exécution de la LFI 2020 correspond notamment aux subventions des secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) destinés à favoriser la concertation autour des sites à risque, aux commissions de suivi de sites (CSS), ainsi qu'aux subventions des associations jouant un rôle dans la diffusion et l'appropriation de la culture du risque telle que l'association AMARIS (association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs) ou les associations environnementales intervenant dans le domaine des risques technologiques (FNE, Robin des Bois...).

L'écart de 500 K€ en CP constaté entre la LFI 2020 et son exécution correspond à une mesure supplémentaire relevant des PPRT, qui a été imputée en catégorie 64.

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

DOTATIONS EN FONDS PROPRES

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
INERIS		2 000 000		2 000 000
TOTAL CHORUS		2 000 000		2 000 000

Certains projets d'investissement d'opérateurs intervenant dans le domaine des risques nécessitent un financement par la voie de dotations en fonds propres.

Ainsi, une dotation de 2 M€ en AE/CP a été allouée à l'INERIS en 2020 pour l'acquisition de matériels roulants de mesures à déployer en cas d'accident industriel. Suite à l'accident Lubrizol de 2019, l'INERIS a été mandaté pour proposer un dispositif de répartition géographique de moyens complémentaires, dont il assurera la coordination et le pilotage, et de modalités de recours à ces moyens. Ces moyens prendront la forme de camions équipés de divers dispositifs de mesure.

ACTION

09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>						
09 – Contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection	48 121 569 40 069 563	13 147 756 19 218 918	61 269 325 59 288 481	48 121 569 40 069 563	18 147 756 19 541 519	66 269 325 59 611 082

Les montants de LFI hors titre 2 présentés dans le tableau ci-dessus, comprennent les crédits budgétaires hors titre 2 votés en LFI 2020 (12 647 756 € en AE et 17 647 756 € en CP) ainsi que les rattachements du FDC et de l'ADP de l'ASN prévus en LFI 2020 (500 K€ AE et CP).

En 2020, le montant total des consommations réelles au titre de l'action 9 s'élève :

- à 40 069 563 € en AE et en CP sur le titre 2 ;
- à 19 283 447 € en AE, après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs d'un montant de 64 529 € et 19 541 519 € en CP sur le hors titre 2.

Compte tenu de ces retraitements, la consommation pour 2020, tous titres confondus (titre 2 et hors titre 2), s'établit à 59 353 010 € en AE et à 59 611 082 € en CP.

Les crédits ouverts en 2020 sur le FDC 23-1-1-846 et l'ADP 23-2-2-063 de l'ASN ont été intégralement consommés, à l'exception de 2 K€ en AE et en CP qui pour l'essentiel ont été rattachés tardivement et sont reportés sur la gestion 2021.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	48 121 569	40 069 563	48 121 569	40 069 563
Rémunérations d'activité	34 605 315	26 655 464	34 605 315	26 655 464
Cotisations et contributions sociales	13 386 254	13 311 237	13 386 254	13 311 237
Prestations sociales et allocations diverses	130 000	102 862	130 000	102 862
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	11 107 756	17 719 926	16 107 756	18 002 652
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	11 107 756	17 719 926	16 107 756	18 002 652
Titre 5 : Dépenses d'investissement	350 000	154 415	350 000	131 297
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		43 436		43 436
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	350 000	110 979	350 000	87 861
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 690 000	1 344 577	1 690 000	1 407 570
Transferts aux collectivités territoriales		363 780		363 780
Transferts aux autres collectivités	1 690 000	980 797	1 690 000	1 043 790
Total	61 269 325	59 288 481	66 269 325	59 611 082

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	AE		CP	
	LFI yc prévisions de FDC et ADP	Consommation	LFI yc prévisions de FDC et ADP	Consommation
Information du public	1 600 000	1 324 638	1 600 000	945 717
Dépenses informatiques et de télécommunication	2 699 578	4 044 229	2 699 578	4 532 169
Expertises de sûreté et de radioprotection	600 000	101 960	600 000	44 177
Fonctionnement des divisions territoriales de l'ASN	1 600 000	973 132	1 600 000	911 462
Formation	500 000	275 588	500 000	329 806
Fonctionnement opérationnel	3 648 178	1 504 255	8 648 178	1 488 699
Remboursement des MAD « hors Fukushima »		9 161 570		9 351 539
Remboursement des personnels MAD « Fukushima »	460 000	399 083	460 000	399 083
TOTAL	11 107 756	17 784 455	16 107 756	18 002 652
Retraitements (REJB, recyclages)		-64 529		
TOTAL CHORUS	11 107 756	17 719 926	16 107 756	18 002 652

Les crédits dédiés au fonctionnement hors titre 2 de l'action 09 du programme 181, comprennent les crédits centraux de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et les crédits déconcentrés de ses divisions territoriales.

Les crédits de fonctionnement de la LFI 2020 incluent 0,5 M€ en AE et en CP au titre des prévisions de rattachements de crédits liés aux fonds de concours et attribution de produits de l'ASN. Le total des crédits ouverts par la voie des reports de FDC et des nouveaux rattachements de FDC et ADP a atteint 0,7 M€ en AE et en CP. La quasi-intégralité de ces recettes a été consommée en 2020, à l'exception d'un solde de 2 K€ principalement constitué de quelques rattachements tardifs constatés fin 2020 et qui fait l'objet d'un report sur l'exercice 2021.

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les écarts constatés entre les prévisions 2020 (11 M€ en AE et 16 M€ en CP) et la consommation (17,7 M€ en AE et 18 M€ en CP) s'expliquent par :

- les divers mouvements intervenus au cours de la gestion qui ont modifié les crédits disponibles sur le programme 181 (fongibilité asymétrique, reports de FDC, rattachements de FDC et ADP, transfert du programme 181 vers le programme 218) ;
- les retraits d'engagement sur années antérieures (REJB).

La crise sanitaire a induit sur la gestion 2020 certains redéploiements de crédits ce qui explique le décalage entre la LFI et la consommation.

Information du public

La mission d'information du public sur la sûreté nucléaire et la radioprotection constitue un enjeu majeur pour l'ASN. L'article L. 592.1 du Code de l'environnement dispose notamment que l'ASN participe à l'information du public dans les domaines de sa compétence.

Les crédits consommés ont permis de financer principalement :

- l'édition, l'impression et la diffusion de publications ;
- les événements institutionnels (conférence des CLI, etc.) ;
- la documentation (médiathèque, infographie...);
- les relations avec la presse ;
- les sites internet et intranet ;
- la vulgarisation des métiers de l'ASN auprès du public.

Dépenses informatiques et de télécommunication

La gestion et le partage de la connaissance et de l'information constituent un fondement de la réussite des missions de l'ASN. Les principaux postes des dépenses exécutées en 2020 ont été :

- l'infogérance des équipements informatiques ;
- le fonctionnement du système d'information ;
- la téléphonie ;
- le développement des applications existantes et de nouvelles ;
- l'infrastructure informatique.

Expertises de sûreté et de radioprotection

Au titre de l'article L. 592-14 du Code de l'environnement, l'IRSN apporte un appui technique à l'ASN correspondant à des missions d'expertise et de recherche en matière de sûreté nucléaire, de sûreté des transports de matières radioactives et fissiles et de protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants. La subvention perçue à ce titre par l'IRSN est inscrite sur le programme 190.

En complément, l'ASN dispose de crédits d'études et d'expertises sur le programme 181 afin de diversifier ses sources d'expertises.

Fonctionnement des divisions territoriales

Les dépenses de fonctionnement directes et identifiables des onze divisions territoriales de l'ASN concernent principalement les dépenses de fonctionnement général telles que les frais de déplacements, l'entretien des véhicules, l'entretien des locaux, la restauration collective et les dépenses courantes d'informatique et de téléphonie. Les dépenses de fonctionnement des divisions sont exécutées localement à la différence des autres dépenses de l'ASN qui sont gérées au niveau central.

Formation

L'activité en matière de formation a été adaptée au contexte de la crise sanitaire, en limitant les conséquences sur le processus de décisions d'habilitations. Au 31 décembre 2020, l'ASN compte 320 inspecteurs de la sûreté nucléaire ou de la radioprotection ayant au moins une habilitation, soit près de 60 % des 530 agents de l'ASN. Près de 2300 jours de formation ont été dispensés aux agents de l'ASN au cours de 130 sessions de 80 stages différents en présentiel ou en visioconférence (à cela, il convient de tenir compte du volume d'heures important lié à l'autoformation). Parmi ces

formations, en 2020, l'enjeu financier principal a porté sur les formations des cursus sûreté nucléaire (notamment la formation « centrales à eau sous pression »).

Fonctionnement opérationnel

Les crédits consommés au titre du fonctionnement opérationnel des services de l'ASN ont permis le financement de dépenses diverses dont les principales sont les suivantes :

- dépenses immobilières relatives au fonctionnement du siège ;
- surveillance médicale spécifique du personnel de l'ASN ;
- dépenses d'action sociale dont la contribution au titre de l'association qui assure la gestion du restaurant interentreprises et les prestations assurées par d'autres associations (ALPAF, AGRAF, EPAF).

Une partie des dépenses de fonctionnement de l'ASN s'impute sur le programme 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières ». Il s'agit essentiellement du loyer du siège de l'ASN et de certains déplacements temporaires. Ce financement est assuré par un transfert de crédits, intervenant chaque année, du programme 181 vers le programme 218. En 2020, le montant du transfert était de 0,9M€ en AE et 5,6M€ en CP.

Remboursement des personnels mis à disposition

Les crédits destinés au remboursement des conventions de mises à disposition de salariés de divers établissements (IRSN, CEA, ANDRA, AP-HP...) sont budgétisés en LFI, pour l'essentiel, sur le titre 2.

Leurs dépenses sont exécutées en gestion sur le titre 3. En conséquence, ces crédits font l'objet d'un mouvement de fongibilité asymétrique en gestion.

En 2020, le montant des mouvements de fongibilité asymétrique s'est élevé à 7,30 M€ en AE et en CP (contre 7,6 M€ prévus en LFI). Néanmoins, la dépense totale dédiée aux remboursements des conventions de mise à disposition s'est élevée en 2020 à 9,6 M€ en AE et 9,8 M€ en CP. En conséquence, une partie des crédits de fonctionnement de l'ASN a été mobilisée sur ces dépenses.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les immobilisations corporelles concernent, pour 2020, la poursuite des dépenses réalisées pour le renouvellement de véhicules de service au sein des divisions territoriales de l'ASN.

L'ASN a également enregistré des immobilisations incorporelles pour les développements liés à son système d'information interne (SI ASN V2). Cette application, mise en service en 2004, assure la traçabilité des activités relatives aux autorisations d'exploitation, aux inspections des exploitants de l'industrie nucléaire et des nombreuses entreprises qui disposent d'appareillages contenant des sources radioactives.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les crédits d'intervention de l'ASN permettent de financer les actions d'information du public conduites par les commissions locales d'information (CLI) ainsi que par l'association nationale des commissions locales d'information (ANCCLI) et les subventions versées par l'ASN à d'autres organismes.

En effet, l'article L. 125-17 du Code de l'environnement prévoit la création de CLI auprès des installations nucléaires de base (INB). Ces commissions sont chargées d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des installations qui les concernent sur les personnes et l'environnement. Elles sont amenées à effectuer des études et expertises. L'article L125-31 dudit Code établit que les dépenses des CLI soient financées notamment par l'État, par la voie de subventions.

Par ailleurs, l'article L. 125-32 du Code de l'environnement prévoit que les ressources de la fédération des commissions locales d'information que constitue l'ANCCLI proviennent notamment de subventions versées par l'État.

Ces transferts sont essentiellement versés à des associations. Aussi, ils sont prévus en LFI sur la catégorie budgétaire 64 transferts aux autres collectivités. Toutefois, une partie des subventions est imputée sur la catégorie budgétaire 63 lorsque les CLI bénéficiaires relèvent de collectivités territoriales.

Ainsi, le montant total des subventions versées en 2020 s'établit à 1,3 M€ en AE et 1,4 M€ en CP :

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- 1,2 M€ en AE et 1,3 M€ en CP au titre des CLI et de l'ANCCLI ;
- 0,1 M€ en AE et en CP au titre des autres subventions.

ACTION

10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Prévention des risques naturels et hydrauliques		42 036 298 35 344 487	42 036 298 35 344 487		41 852 963 39 036 996	41 852 963 39 036 996

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total net des dépenses réalisées en 2020 sur l'action 10 du programme s'élève à 37 959 217 € en AE et 39 036 996 € en CP.

Les crédits du FEDER 23-1-1-00185 et de l'Attribution de produits « Risques » 23-2-2-00204 dont les prévisions en LFI 2019 étaient respectivement de 414 K€ en AE/CP et de 500 K€ en AE/CP, ont fait l'objet d'un rattachement au programme de 50 856 € en AE/CP pour le FEDER et de 491 993 € en AE/CP pour l'ADP. Ces recettes rattachées au programme ont été intégralement consommées au cours de l'exercice.

Les nouveaux rattachements au titre du FDC PLGN 23-1-2-824 étaient évalués en LFI 2020 à hauteur de 3 879 456 € en AE et 3 696 120 € en CP. Compte tenu des rattachements effectivement ouverts sur le programme ainsi que des reports de l'exercice 2019, le volume total des crédits disponibles en 2020 pour le financement des travaux conclus dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, s'est établi à 11 212 682 € en AE et 10 864 215€ en CP, consommés en partie en 2020, pour 1,8 M€ en AE et 0,7 M€ en CP. Le solde non consommé résulte du report de travaux initialement prévus en 2020 et de rattachements tardifs, d'où son report sur l'exercice 2021.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	23 882 733	25 286 038	23 846 067	25 947 243
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	16 211 502	17 703 256	16 174 836	17 918 787
Subventions pour charges de service public	7 671 231	7 582 781	7 671 231	8 028 456
Titre 5 : Dépenses d'investissement	7 123 565	4 325 098	6 976 896	2 137 319
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 623 565	4 276 332	6 476 896	2 120 939
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	500 000	48 766	500 000	16 380
Titre 6 : Dépenses d'intervention	11 030 000	5 733 352	11 030 000	10 952 435
Transferts aux entreprises		169 887		453 355
Transferts aux collectivités territoriales	4 000 000	1 612 432	4 000 000	2 518 919
Transferts aux autres collectivités	7 030 000	3 951 034	7 030 000	7 980 160
Total	42 036 298	35 344 487	41 852 963	39 036 996

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des consommations de l'action 10 au titre du fonctionnement courant, s'élève à 18 077 359 € en AE et 17 918 787 € en CP.

	AE		CP	
	LFI yc prévisions de FDC	conso	LFI yc prévisions de FDC	conso
Prévention des risques naturels	2 191 002	3 083 078	2 191 003	3 293 634
Prévention des risques hydrauliques	14 020 500	14 994 281	13 983 833	14 625 153
TOTAL	16 211 502	18 077 359	16 174 836	17 918 787
Retraitements (REJB, recyclages)		-374 103		
TOTAL CHORUS	16 211 502	17 703 256	16 174 836	17 918 787

En ce qui concerne la prévention des risques naturels, les crédits ont principalement contribué au financement de campagnes de sensibilisation sur les crues cévenoles et les incendies de forêt, au développement de la base de Gestion ASsistée des Procédures Administratives relatives aux Risques (GASPAR) ainsi qu'à plusieurs études de connaissances sur les risques terrestres.

En ce qui concerne la prévention des risques hydrauliques, les crédits financent principalement les dépenses de fonctionnement du Service Central d'Hydro-météorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), des 19 Services de Prévision des Crues (SPC), des 27 unités d'hydrométrie (UH) en métropole et des entités équivalentes en Outre-mer (cellule de veille hydrologiques – CVH) : fonctionnement, sécurisation des réseaux de mesure, production, traitement et bancarisation des données hydrométriques, perfectionnement de modèles hydrologiques, production de cartographies utiles à la prévision des zones inondées ainsi que le fonctionnement des unités, y compris la formation des agents et la gestion du parc informatique.

Ces crédits sont également consacrés au contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques, à travers notamment l'amélioration de la connaissance sur les risques liés aux ouvrages hydrauliques, la fiabilisation de l'information et à l'accompagnement méthodologique et technique des gestionnaires par l'État, et la modernisation du système d'information dédié aux ouvrages hydrauliques (SIOUH).

En 2020, les dépenses de fonctionnement courant de l'action 10 ont été supérieures aux prévisions de la LFI, principalement pour trois raisons :

- fin juillet 2020 dans le cadre de la préparation du PAP 2021, il a été décidé de budgétiser les crédits du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) sur le programme 181, pour effet au 1^{er} janvier 2021. Dans cette perspective, il a été fait appel à un accompagnateur par un prestataire pour la mise en œuvre du processus de budgétisation du FPRNM, dont les dépenses supplémentaires générées au cours de la gestion 2020 n'étaient pas prévues en LFI.
- une extension du périmètre des campagnes de communication et de sensibilisation sur les risques et un décalage de paiement de la campagne incendies de forêt de 2019 sur l'exercice 2020 ;
- une mobilisation plus importante de crédits pour l'acquisition de connaissances sur les risques glaciaires et périglaciaires en lien avec le changement climatique.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des subventions pour charges de service public de l'action 10 s'élève à 8 058 456 € en AE et 8 028 456 € en CP.

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

		AE		CP	
		LFI	Conso	LFI	Conso
Connaissance et surveillance sur les risques naturels	Subvention ONF	3 300 000	3 637 348	3 300 000	3 637 348
	Subvention BRGM	840 000	758 661	840 000	758 661
	Subvention INRAE (ex IRSTEA)	555 000	613 280	555 000	613 280
	Subvention INERIS	904 300	889 317	904 300	889 317
	Sous-total risques naturels	5 599 300	5 898 606	5 599 300	5 898 606
Connaissance et surveillance sur les risques hydrauliques	Prévision des crues et des inondations-Subventions BRGM, IRSTEA et INERIS	1 556 931	1 604 393	1 556 931	1 604 393
	Sécurité des ouvrages hydrauliques – Subventions INERIS et INRAE	475 000	486 216	475 000	486 216
	Risques littoraux – Subvention ONF	40 000	39 241	40 000	39 241
	Subvention universités		30 000		
	Sous-total risques hydrauliques	2 071 931	2 159 850	2 071 931	2 129 850
Total subvention pour charges de services publiques		7 671 23	8 058 456	7 671 231	8 028 456
Retraitements (REJB, recyclages)			-475 675		
TOTAL CHORUS		7 671 231	7 582 781	7 671 231	8 028 456

Les subventions pour charges de service public versées en 2020 sont globalement conformes aux prévisions de la LFI.

Les crédits ont permis d'acquérir des connaissances et de réaliser des expertises sur les avalanches, les incendies de forêts, les mouvements de terrains (cavités souterraines, retrait-gonflement des argiles, chutes de blocs...) et les séismes, ainsi que la prévision des crues.

La DGPR s'est appuyée sur un réseau d'opérateurs dont les interventions se sont réparties comme suit en 2020 :

- ONF : connaissance sur les avalanches, les incendies de forêt, alimentation de la base de données « risques en montagne » et amélioration des connaissances sur les risques littoraux en lien avec le changement climatique ;
- BRGM : connaissance sur les mouvements de terrains (retrait-gonflement des argiles), sur le risque sismique et pour la poursuite du plan national cavités (PAPRICA), développement du site Géorisques de diffusion d'information vers le public et dématérialisation de l'information acquéreur-locataire, participation à la poursuite des travaux relatifs à la gestion des inondations et travaux sur l'étude des caractéristiques des bassins versants et des liens hydrologiques entre surface et sous-sol ;
- IRSTEA : connaissance sur les mouvements de terrain, les avalanches et le changement climatique, appui au développement d'outils et méthodes en matière d'aide à la vigilance et à la prévision des crues pour le SCHAPI, appui sur la sécurité des ouvrages hydrauliques et prévention des inondations
- INERIS : connaissance pour la poursuite du plan national cavités (PAPRICA) mais aussi pour l'information et les méthodes de prise en compte de ces risques dans l'aménagement ; appui technique apporté aux services de prévisions des crues et unités d'hydrométrie pour la sécurisation des systèmes de communication du réseau de stations hydrométriques.

S'y ajoute une décision attributive de SCSP complémentaire de 400 K€ en AE/CP au bénéfice de l'ONF afin de couvrir les coûts complets de l'opérateur au titre de la connaissance et de la surveillance des risques naturels. L'opérateur a en effet été amené à renforcer son soutien technique et scientifique auprès de la DGPR pour les actions de restauration des terrains en montagne (RTM), le confortement des dunes contre les submersions marines et la défense de la forêt contre les incendies.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des dépenses d'investissement s'élève à 4 450 827 € en AE et 2 137 319 € en CP.

	AE		CP	
	LFI yc prévisions de FDC	conso	LFI yc prévisions de FDC	conso
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 623 565	4 402 061	6 476 896	2 120 939
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	500 000	48 766	500 000	16 380
TOTAL	7 123 565	4 450 827	6 976 896	2 137 319
Retraitements (REJB, recyclages)		-125 729		
TOTAL CHORUS	7 123 565	4 325 098	6 976 896	2 137 319

L'écart entre la LFI 2020 et son exécution s'explique par des dépenses initialement prévues en tant qu'immobilisations corporelles ou incorporelles mais qui ont été imputées en fonctionnement courant. C'est par exemple le cas de certaines dépenses des services de prévision des crues, des crédits pour l'amélioration des fonctionnalités de la base de données de l'application SIOUH des services de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques et des crédits prévus pour la surveillance des niveaux marins.

Les immobilisations corporelles réalisées en 2020 ont permis de moderniser et de poursuivre le renouvellement des équipements de mesure et matériel d'hydrométrie pour les services déconcentrés du réseau de la prévision des crues et de l'hydrométrie. Ces équipements modernisés permettent de renforcer et fiabiliser le réseau de surveillance et de développer des modèles de prévisions à l'échelle nationale.

Les immobilisations corporelles ont également permis de financer des travaux de renforcement d'ouvrages de protection contre les crues appartenant à l'État principalement sur les digues de la Loire dans le cadre des Plans Grands Fleuves (renforcement des levées du Val d'Orléans, de Tours et du Val d'Authion dont le financement provient des crédits budgétaires de la LFI et, pour partie, des recettes du FDC PLGN).

Les immobilisations incorporelles réalisées en 2020 concernent des achats de licences d'utilisation de différents logiciels.

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des transferts versés aux entreprises s'établit à 193 579 € en AE et 453 355 € en CP.

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Prévention des risques naturels	0	45 000	0	273 472
Prévention des risques hydrauliques	0	148 579	0	179 883
TOTAL	0	193 579	0	453 355
Retraitements (REJB, recyclages)		-23 692		
TOTAL CHORUS		169 887		453 355

Les dépenses ont été consacrées à un appui ponctuel du BRGM auprès des services déconcentrés pour la réalisation de retour d'expérience ou diagnostics post-événements.

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Les CP payés correspondent en grande partie à une subvention pour des travaux de mise en transparence hydraulique du remblai ferroviaire entre Arles et Tarascon, en zone inondable dans le cadre d'une convention entre l'État et SNCF Réseau. Cette action s'inscrit dans le cadre du Plan Rhône.

Les crédits ont également contribué à des opérations de réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles contre le risque inondation dans le cadre du Plan Rhône.

TRANSFERTS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Après le retraitement des engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des transferts aux collectivités territoriales, s'élève à 2 985 351 € en AE et 2 518 919 € en CP.

		AE		CP	
		LFI	conso	LFI	conso
Prévention des risques naturels	Travaux urgents de prévention / protection des risques naturels	1 000 000	886 575	1 000 000	523 728
Prévention des risques hydrauliques	Animation programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)	3 000 000	2 098 776	3 000 000	1 995 191
TOTAL		4 000 000	2 985 351	4 000 000	2 518 919
Retraitements (REJB, recyclages)			-1 372 919		
TOTAL CHORUS		4 000 000	1 612 432	4 000 000	2 518 919

Dans le domaine de la prévention des risques hydrauliques, les crédits mobilisés en 2020 concernent des subventions aux collectivités territoriales pour animer, suivre et coordonner les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Le contexte sanitaire de 2020 a entraîné le report de certaines dépenses sur 2021.

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITÉS

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs (REJB et recyclages), le total réel des transferts aux autres collectivités, s'élève à 4 193 645 € en AE et 7 980 160 € en CP.

		AE		CP	
		LFI	conso	LFI	conso
Prévention des risques naturels	Culture du risque, sensibilisation et information sur les risques naturels	1 200 000	1 706 416	1 200 000	1 660 054
	Sous-total risques naturels	1 200 000	1 706 416	1 200 000	1 660 054
Prévention des risques hydrauliques	Subvention Météo-France (équipements radars, pluviomètres, et expertises)	3 850 000		3 850 000	2 984 960
	Accompagnement second cycle de la directive inondation	980 000	1 460 562	980 000	2 621 146
	Étude sur les submersions marines (SHOM)	1 000 000	1 026 667	1 000 000	714 000
	Sous-total risques hydrauliques	5 830 000	2 487 229	5 830 000	6 320 106
TOTAL		7 030 000	4 193 645	7 030 000	7 980 160
Retraitements (REJB, recyclages)			-242 611		
TOTAL CHORUS		7 030 000	3 951 034	7 030 000	7 980 160

En ce qui concerne la prévention des risques naturels, les phénomènes naturels spécifiques et récents (glaciers de Tacconnaz en Haute-Savoie, volcanisme et séismes à Mayotte...) ont nécessité le versement de subventions complémentaires par rapport aux prévisions initiales visant à améliorer leurs connaissances. Dans ce cadre, les subventions versées en 2020 aux associations, établissements publics et organismes scientifiques ont favorisé des actions ciblées pour :

- la sensibilisation des collectivités territoriales et des populations aux risques naturels (CEREMA, IFFO-RME, AFPCN, IFSTTAR),
- l'acquisition de connaissances sur l'aléa sismique à Mayotte (centre sismologique européen, université de Grenoble, IPGP...),
- le développement de la culture du risque notamment inondations (UNALCi, réseau IDEAL ...),
- l'amélioration de la connaissance sur les risques en montagne notamment d'origine glaciaire (CNRS, PARN).

En ce qui concerne la prévention des risques hydrauliques, les subventions versées à Météo-France s'inscrivent dans le cadre d'une convention cadre 2016-2020 qui se décline en deux conventions financières, l'une engagée avant 2019 et l'autre lancée en 2019, sans nouvel engagement en 2020, ce qui explique l'écart constaté en AE entre la prévision de la LFI et son exécution. Le programme d'actions comprend notamment le renouvellement, la remise à niveau ou l'extension de couverture des moyens d'observation de la pluie (radars).

Les CP mobilisés pour l'accompagnement du second cycle de la directive inondation sont nettement supérieurs à leur prévision initiale, qui permet de financer des organismes ou partenaires intervenant dans le domaine de la prévention des inondations (CEPRI, IFFO-RME, CEREMA et ANEB) pour apporter un appui pour l'accompagnement de la mise en œuvre du second cycle de la directive inondation. Ils correspondent au paiement du solde de la convention conclue en 2019 avec l'IGN pour la période 2019-2020, relative à la campagne de levée LIDAR sur l'arc méditerranéen. Par ailleurs, la politique de gestion des inondations a nécessité un appui renforcé qui a mobilisé des crédits supplémentaires dans les services déconcentrés. Enfin, les actions menées avec le SHOM contribuent à l'amélioration de la surveillance des niveaux de la mer en cas de tempête ou de houle (études de modélisation et de mise en place de marégraphes).

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Délégations de crédits au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) de 2017 à 2020

Opérations financées par le fonds	Rappel délégations 2017	Rappel délégations 2018	Rappel délégations 2019	Délégations réalisées 2020	Prévisions 2020
Expropriations	3	1,7	4,4	0,5	8
<i>dont Xynthia</i>	0,3	0	0,2	0	1
<i>dont autres</i>	2,7	1,7	4,2	0,5	7
Cofinancement des PPRN, information préventive et cartographie DI	14,7	20	17,9	16	22
Evacuations et relogement	0,8	0,7	1,1	0,8	0,4
Acquisitions amiables	20	21	32	41,9	35
Etudes et travaux prescrits par un PPRN	1,1	0,6	0,2	2	0,9
Etudes & travaux réduction vulnérabilité PAPI	0	0	2,8	1,9	5
Traitement des cavités souterraines	1,3	0,5	0,6	0,4	0,8
Etudes, équipements et travaux des collectivités territoriales	118,3	109,3	105	158,6	115
<i>dont Plan Séisme</i>	15,5	28,2	28,9	13,2	22
<i>dont prévention des inondations dans le cadre des PAPI, PSR et PGF</i>	94,4	68,6	63,3	131,7	83
<i>dont autres</i>	8,4	12,5	12,8	13,7	10
Etudes et travaux de confortement des digues domaniales (inclus PSR)	15	15	26,6	31,5	20
Etudes et travaux de prévention du risque sismique SDIS (inclus au Plan Séisme)	0,1	0	7,5	8,1	11
Etudes et travaux de prévention du risque sismique HLM (inclus au Plan Séisme)	0,7	5			
Etudes et travaux confortement bâtiments domaniaux Outre-Mer	0	0	3,2	2,6	3
Aide aux quartiers d'habitat informel	3,9	0,3	1,2	0	3
TOTAL	178,9	174,1	202,5	264,3	224,1

Dans le contexte de la budgétisation des crédits du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) à compter de 2021, les principaux postes de dépenses du fonds pour l'année 2020 sont présentés dans le rapport annuel de performances 2020 du programme 181. Ces éléments contribuent à informer le Parlement sur le dernier exercice de mobilisation du FPRNM en gestion extrabudgétaire.

L'évolution de mode de gestion en 2021 ne modifie pas les conditions d'emploi du FPRNM et permet de simplifier le financement de la politique de prévention des risques naturels et hydrauliques qui est conforté avec des ressources portées à 205 M€ en AE et CP, ainsi que 50 M€ supplémentaires en AE pour faire face aux conséquences de la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes. Par ailleurs, la reprise des engagements financiers de l'État antérieurs au 31 décembre 2021 est garantie par l'ouverture d'AE complémentaires à hauteur de 160 M€ en PLF 2021.

En outre, l'année 2020 a été marquée par une forte mobilisation des crédits du FPRNM, supérieure de 20 % par rapport à la moyenne des délégations des cinq dernières années. Pour la deuxième année consécutive, plus de 200 M€ de crédits ont été délégués. On y voit notamment les suites, en termes de délocalisations, des violentes crues des deux dernières années sur l'arc méditerranéen, les crues d'octobre 2020 dans les Alpes-Maritimes n'étant pas encore prises en charge dans ces demandes. Pour mémoire, suite à la tempête Xynthia, la mobilisation de délégations de crédit avait été de 253,8 M€ en 2010.

Le soutien financier de l'État aux actions de prévention des risques naturels et hydrauliques aux collectivités territoriales constitue le poste principal de dépenses sur le FPRNM en 2020, dans la continuité des années antérieures. Les délégations, d'un montant de 158,6 M€ en 2020 se décomposent en trois catégories :

1- les financements dans le cadre des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) ou plans grands fleuves (PGF) pour 131,7 M€. Plusieurs PAPI majeurs ont été labellisés après avis de la commission mixte inondation (CMI) de juin 2020 dont :

- le PAPI Seine et Marne francilienne (avenant signé en fin d'année 2020 et qui traitait plus particulièrement du casier-pilote de la Bassée, ouvrage de ralentissement dynamique des crues en amont de l'agglomération parisienne), pour 47,9 M€ ;
- le PAPI complet Argens et Côtiers de l'Estérel (département du Var) pour 5,6 M€ ;
- le PAPI Giers (département de la Loire) pour 4,6 M€ ;
- le PAPI 2 « cadereaux de Nîmes » pour 3,8 M€ ;
- le PAPI Var (département des Alpes-Maritimes) pour 3,8 M€.

Dans le cadre des plans grands fleuves (PGF), les financements ont porté sur des opérations du plan Rhône pour un montant de 8,5 M€ mobilisés (travaux sur les digues du Rhône entre Tarascon et Arles dans les Bouches-du-Rhône...).

2- Les financements de confortement des établissements scolaires dans le cadre du plan séisme Antilles (PSA) s'élèvent à 13,2 M€.

3- Les autres financements (13,7 M€ en 2020) concernent majoritairement des opérations de prévention des risques naturels terrestres (mouvements de terrain, incendies, avalanches...), dont certaines s'inscrivent dans le cadre de plans stratégiques (démarches STEPRIM pour les risques en montagne ou PAPRICA pour les cavités).

Au titre du **PSA**, en plus des 13,2 M€ dédiés aux établissements scolaires, une enveloppe de l'ordre de 10,7 M€ a été attribuée pour les trois autres mesures mobilisables de ce plan. 8,1 M€ ont concerné des financements pour les études et travaux de confortement parasismique des HLM et SDIS. La mesure récente sur le confortement parasismique des bâtiments domaniaux utiles à la gestion de crise a été fortement mobilisée en Guadeloupe avec 2,6 M€ de crédits. Cette mesure se poursuivra dans les prochaines années en articulation avec le plan de relance.

Les mesures de délocalisations (biens exposés et sinistrés) ont été fortement mobilisées en 2020 avec plus de 40 M€ de crédits délégués, dont une part majeure dédiée aux acquisitions à l'amiable. Les inondations de l'automne 2018 dans le département de l'Aude ont mobilisé le plus de crédits, avec plus de 20 M€. D'autres inondations de 2016 à 2019, notamment dans les Alpes-Maritimes et Haute-Corse ont mobilisé de l'ordre de 10 M€.

Concernant les digues domaniales, plusieurs programmes de travaux en cours se sont poursuivis pour plus de 30 M€ de crédits délégués en 2020. Les financements ont concerné majoritairement des opérations inscrites dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature (PLGN) pour 20,4 M€ avec des travaux de confortement sur les digues de la Loire dans les départements d'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire. D'autres opérations ont également été réalisées sur des digues dans les départements de l'Aisne (3,8 M€) et de Haute-Savoie (5,6 M€).

ACTION

11 – Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnisations et expropriations sur les sites

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
11 – Gestion de l'après-mine et travaux de mise en sécurité, indemnisations et expropriations sur les sites		38 777 130	38 777 130		38 777 130	38 777 130
		36 993 982	36 993 982		35 492 283	35 492 283

Après le retraitement des retraits d'engagements antérieurs, le total net des dépenses réalisées en 2020 s'élève à 37 008 983 € en AE et 35 492 283 € en CP.

Les crédits non consommés sur l'action 11 ont fait l'objet de redéploiements en gestion afin de couvrir des dépenses des actions 01 et 10 du programme.

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	36 411 096	36 828 433	36 411 096	35 216 588
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	7 680 000	8 770 778	7 680 000	7 158 933
Subventions pour charges de service public	28 731 096	28 057 655	28 731 096	28 057 655
Titre 5 : Dépenses d'investissement	866 034		866 034	
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	866 034		866 034	
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 500 000	165 550	1 500 000	275 696
Transferts aux ménages	1 500 000	-12 850	1 500 000	2 150
Transferts aux entreprises		178 400		273 546
Total	38 777 130	36 993 982	38 777 130	35 492 283

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

	AE		CP	
	LFI	conso	LFI	conso
Dépenses de fonctionnement courant	180 000	112 742	180 000	120 272
Travaux de mise en sécurité, indemnisations	7 500 000	8 658 036	7 500 000	7 038 661
TOTAL	7 680 000	8 770 778	7 680 000	7 158 933

Les dépenses de fonctionnement courant relatives à l'établissement des **plans de prévention des risques miniers** concernent les frais d'études, de cartographie et de reprographie nécessaires à l'élaboration des PPRM. Elles incluent également les frais d'annonces légales. À fin 2020, le nombre total de PPRM approuvés est de 45, dont un en cours de révision. 12 PPRM sont prescrits et en cours d'élaboration (dont 4 nouveaux prescrits en 2020).

Le programme 181 a participé à la phase de consolidation du projet dénommé « CAMINO », pour l'élaboration d'un cadastre minier numérique ouvert, dans le cadre de la « Fabrique numérique » de l'État.

Les travaux de sécurité sur les anciens sites miniers, réalisés en 2020 par le département de prévention et de sécurité minière (DPSM) du BRGM, s'inscrivent dans le cadre d'une convention conclue en 2020 pour 7,5 M€ en AE et dont les premiers paiements se sont élevés à 1,9 M€. Les paiements au titre de conventions antérieures à 2020 ont atteints 4 M€, notamment pour les travaux de mise en sécurité du dépôt de Montredon sur le site de Salsigne (Aude), les travaux de modernisation de la station de relevage des eaux de Godion (Nord) et le comblement de cavités sur la commune du Pradal (Hérault)

Par ailleurs, les dépenses 2020 comprennent le versement d'indemnisations (environ 300 k€ en AE et CP) pour compenser des pertes de jouissance à la suite de dommages miniers, dont l'exploitant est disparu ou défaillant (principalement Charbonnages de France), ainsi que des frais d'expertise et d'avocat en lien avec des contentieux miniers. Par ailleurs, un remboursement à hauteur de 860 k€ en AE/CP a été effectué auprès du fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) au titre des pré-indemnisations versées par ce dernier au titre de l'article L. 421-17 du code des assurances, obligation revenant à l'État au titre de l'article L. 155-3 du code minier du fait de la défaillance du responsable des dommages. Ces dépenses avaient initialement été prévues en transfert aux ménages.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

AE

CP

	LFI	conso	LFI	conso
GEODERIS	6 350 756	6 160 233	6 350 756	6 160 233
DPSM	22 380 340	21 897 422	22 380 340	21 897 422
TOTAL	28 731 096	28 057 655	28 731 096	28 057 655

GIP GEODERIS

La subvention allouée en 2020 à GEODERIS a pour objet le financement d'études réalisées par le GIP en matière d'expertise technique pour l'État dans le domaine des risques présentés par les anciennes exploitations minières. Le détail de son action figure dans la partie « opérateurs ».

DPSM – BRGM

Le Département de prévention et de sécurité minière (DPSM) du BRGM assure, pour le compte de l'État, la gestion technique et opérationnelle des activités de surveillance des installations hydrauliques de sécurité et des installations de prévention des risques miniers (cavités, terrils en combustion, stations de relevage et de traitement des eaux, puits, galeries, piézomètres, etc...). Ainsi, 1 897 installations (616 installations relevant du code de l'environnement, 286 installations hydrauliques de sécurité, relevant de l'article L.163-11 du code minier et 97 695 installations et équipements de prévention et de surveillance des risques miniers, relevant de l'article L.174-2 du code minier) ont été gérées par le DPSM en 2020.

Les crédits versés à l'opérateur en 2020 ont été utilisés pour la surveillance de ces 1897 installations, ainsi que pour les frais de fonctionnement du DPSM (personnels, moyens logistiques et techniques).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En LFI 2020, il avait été évalué un besoin de 0,9 M€ en AE et CP dans l'éventualité où des procédures d'expropriation seraient à financer pour des biens exposés à des risques inhérents aux anciennes exploitations minières mais aucune procédure d'expropriation n'a fait l'objet d'immobilisations corporelles au cours de l'exercice.

DÉPENSES D'INTERVENTION

TRANSFERTS AUX MÉNAGES

La LFI 2020 prévoyait 1,5M€ AE/CP pour l'indemnisation de victimes de dommages en cas de défaillance ou de disparition de l'ancien exploitant minier. L'exécution 2020 est constituée d'indemnisations versées à des ménages pour un total de 2,2 K€ en AE/CP, dont le résultat en AE est diminué par un retrait d'engagement d'AE antérieures de -15 K€. Les indemnisations de dommages ont été imputés en dépenses de fonctionnement courant pour 1,16 M€ AE = CP.

TRANSFERTS AUX ENTREPRISES

Dans le cadre des travaux de mise en sécurité sur les anciens sites miniers, les nouvelles conventions du département de prévention et de sécurité minière (DPSM) du BRGM sont programmées en LFI et exécutées sur la catégorie 31 de fonctionnement courant, considérant qu'il s'agit d'un contrat plutôt que d'une subvention. Ainsi, les CP destinés au règlement de ces travaux ont été programmés en LFI 2020 sur le fonctionnement courant.

Une partie des CP payés en 2020 au BRGM a néanmoins été imputée sur les transferts aux entreprises car ils constituent le solde d'anciennes conventions qui avaient été engagées sur la catégorie budgétaire 62.

Par ailleurs, l'exécution 2020 comprend une subvention régionale (176 k€ en AE et 53 k€ en CP) au bénéfice du centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) pour une étude relative à la constructibilité dans l'ex-région Lorraine vis-à-vis des affaissements miniers prévue initialement en fonctionnement courant.

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ACTION

12 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)		588 833 800	588 833 800		588 833 800	588 833 800
		571 813 167	571 813 167		571 535 834	571 535 834

Acteur essentiel de la transition énergétique et environnementale, l'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à la disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets de recherche, d'études et d'investissements en matière de gestion et de valorisation des déchets, de préservation des sols, d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables, de qualité de l'air, de mobilité, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie, de la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 ainsi que de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, l'ADEME poursuit et amplifie la réalisation des objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du plan climat et de la feuille de route économie circulaire auxquels ses actions contribuent et qui nécessitent des soutiens financiers pour déclencher des modifications sociales et économiques, notamment au travers du fonds chaleur ou du fonds économie circulaire. Ce financement permet également à l'Agence de garantir les interventions pour la mise en sécurité des sites et sols pollués à responsable défaillant, et de réaliser sa montée en puissance sur les nouveaux fonds d'intervention (mobilité, hydrogène).

Le financement de l'agence, auparavant effectué par une affectation d'une part du produit de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) plafonnée à 448,7 M€, a été remplacé par une dotation budgétaire du programme 181 depuis 2018. Ce mode de financement présente l'avantage d'une plus grande souplesse en termes de trésorerie infra-annuelle. En outre, ce mode de financement permet une meilleure lisibilité du budget général et des dépenses publiques afférentes aux politiques publiques dont chaque ministre est chargé de rendre compte au Parlement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	588 833 800	571 813 167	588 833 800	571 535 834
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		525 433		248 100
Subventions pour charges de service public	588 833 800	571 287 734	588 833 800	571 287 734
Total	588 833 800	571 813 167	588 833 800	571 535 834

Des éléments de justification complémentaires figurent dans la partie « Opérateurs » du rapport annuel de performances pour l'ADEME.

Depuis 2018, l'agence est principalement financée par des subventions pour charges de service public. Elles représentent 97% de ses ressources en 2020.

Le montant de cette dotation de l'Etat s'est établi à 571,3 M€ pour un montant prévu initialement prévu en LFI à 588,8 M€. L'écart résulte d'une part de la mise en réserve initiale (15,3 M€), et de 2M€ en AE = CP suite au transfert de missions à la DGEC (programme AGR'AIR) intervenu en gestion.

Le P181 a par ailleurs pris en charge directement le financement d'une étude de rationalisation de la fonction de gestion à l'ADEME d'un montant de 0,5 en AE et 0,25 M€ en CP. La SCSP versée à l'ADEME a été réduite à hauteur du montant décaissé en CP.

Le niveau de financement de l'ADEME depuis 2018 a permis de doter l'établissement des crédits nécessaires pour honorer ses engagements passés et les paiements associés à réaliser.

CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Prévisions LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	0	157 500 000	157 500 000	0	157 500 000	157 500 000
Crédits de paiement	0	157 500 000	157 500 000	0	157 500 000	157 500 000

Pour 2020, 158 M€ ont été alloués à l'ADEME au titre du grand plan d'investissement, comme en 2019.

Avec cette dotation, le grand plan d'investissement assure le soutien des fonds gérés par l'ADEME, en particulier les fonds chaleur, qualité de l'air et mobilité (avec la contribution au déploiement de l'hydrogène décarbonné), ainsi que le soutien aux réductions de gaspillages dans les PME.

En 2020, au titre du « Fonds chaleur », l'agence a ainsi pu mobiliser 350 M€ d'autorisations d'engagement (en hausse de 55 M€ par rapport à 2019) pour soutenir le développement des investissements de production et de réseaux de distribution de chaleur renouvelable. 528 projets ont ainsi pu être soutenus, qui, une fois mis en service, permettront de produire 4 TWh/an. Les émissions de CO2 évitées par ces nouvelles installations s'élèvent à 850 000 tCO2 par an.

Le programme « Qualité de l'air – mobilité durable » a été doté d'un budget initial de 70 M€, soit une augmentation de 35% permettant notamment la montée en puissance du volet mobilité du plan Hydrogène. En particulier, sur l'année 2020, 50 M€ ont été engagés pour 15 stations déployées, 650 véhicules légers et plus de 100 véhicules lourds H2. Ces projets permettront d'éviter 11 000 tCO2 par an.

Enfin, concernant le programme de lutte contre le gaspillage « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts », l'ADEME a passé le relais à BPI France pour assurer la prise en charge et la diffusion de l'outil diag-ecoflux et l'accompagnement des entreprises de moins de 250 salariés de l'industrie, de la distribution, de la restauration et de l'artisanat pour identifier leurs pertes énergie-matières-déchets et leur proposer un plan d'actions pour les réduire et réaliser des économies.

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANSÉS - Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (P206)	10 845 622	11 845 622	8 958 450	8 958 450	10 939 205	10 939 205
Subventions pour charges de service public	8 845 622	8 845 622	8 958 450	8 958 450	8 939 205	8 939 205
Transferts	2 000 000	3 000 000			2 000 000	2 000 000
ONF - Office national des forêts (P149)	3 165 845	3 595 296	3 340 000	3 340 000	3 486 695	3 676 589
Subventions pour charges de service public	3 212 211	3 595 296	3 340 000	3 340 000	3 493 839	3 676 589
Transferts	-46 366				-7 144	
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)		374 000			987 667	714 000
Transferts		374 000			987 667	714 000
Météo-France (P159)	4 824 873	3 767 434	3 850 000	3 850 000	-142 081	2 984 960
Transferts	4 824 873	3 767 434	3 850 000	3 850 000	-142 081	2 984 960
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	4 055 487	1 323 955			137 987	1 309 662
Transferts	4 055 487	1 323 955			137 987	1 309 662
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)	581 252 309	583 827 829	594 833 800	594 833 800	571 287 734	571 287 734
Subventions pour charges de service public	581 252 309	583 827 829	594 833 800	594 833 800	571 287 734	571 287 734
GEODERIS (P181)	6 160 233	6 160 233	6 350 756	6 350 756	6 160 233	6 160 233
Subventions pour charges de service public	6 160 233	6 160 233	6 350 756	6 350 756	6 160 233	6 160 233
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques (P181)	29 458 623	29 534 623	27 824 608	27 824 608	41 899 586	41 896 586
Subventions pour charges de service public	27 451 623	27 451 623	27 824 608	27 824 608	39 883 586	39 883 586
Dotations en fonds propres	2 000 000	2 000 000			2 000 000	2 000 000
Transferts	7 000	83 000			16 000	13 000
ANDRA - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (P174)	4 000 000	4 000 000			1 000 000	1 000 000
Subventions pour charges de service public	4 000 000	4 000 000			1 000 000	1 000 000
CITEPA - Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (P174)	188 292	188 292	190 000	190 000	211 776	211 776
Transferts	188 292	188 292	190 000	190 000	211 776	211 776
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	736 000	751 000	400 000	400 000	1 673 000	1 360 800
Transferts	736 000	751 000	400 000	400 000	1 673 000	1 360 800
Universités et assimilés (P150)	160 927	193 244			383 003	265 868
Subventions pour charges de service public					30 000	
Transferts	160 927	193 244			353 003	265 868
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	20 000	20 000			20 000	20 000
Transferts	20 000	20 000			20 000	20 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	0	14 000			365 000	328 500
Transferts	0	14 000			365 000	328 500
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	23 805 380	26 260 882	26 291 823	26 291 823	24 789 054	26 330 871

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	23 945 250	25 355 226	26 291 823	26 291 823	24 709 374	25 567 025
Transferts	-139 870	905 656			79 680	763 846
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	77 000	48 500			118 378	179 853
Transferts	77 000	48 500			118 378	179 853
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)					1 926 983	1 926 983
Subventions pour charges de service public					1 926 983	1 926 983
Groupe Mines Télécom (P192)	20 000	20 000			36 201	28 100
Transferts	20 000	20 000			36 201	28 100
INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (P172)					35 000	17 500
Transferts					35 000	17 500
ARS - Agences régionales de santé (P124)	7 751	7 750			5 955	5 955
Transferts	7 751	7 750			5 955	5 955
Total	668 778 342	671 932 660	672 039 437	672 039 437	665 321 376	670 645 176
Total des subventions pour charges de service public	654 867 248	659 235 829	667 599 437	667 599 437	657 430 954	658 441 355
Total des dotations en fonds propres	2 000 000	2 000 000			2 000 000	2 000 000
Total des transferts	11 911 095	10 696 831	4 440 000	4 440 000	5 890 421	10 203 821

La définition et la mise en oeuvre de la politique de l'État en matière de prévention des risques naturels, technologiques et miniers font appel au concours de nombreux opérateurs – établissements publics administratifs, industriels et commerciaux, ou à caractère scientifique, groupements publics, associations, etc. – qui bénéficient, au titre de leurs missions de recherche, d'expertise, de contrôle ou encore de prévention, d'un financement du programme 181 « Prévention des risques ». Le programme porte en particulier le financement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, dont il constitue l'essentiel des ressources.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	0	878	204	1	0	2
	0	858	225	0	0	2
	0	853	217	0	21	3
GEODERIS	0	0	0	0	0	24
	0	0	0	0	0	24
	0	0	0	0	0	22
INERIS - Institut national de l'environnement industriel et des risques	0	504	45	27	0	0
	0	498	54	22	0	0
	0	496	38	14	0	0
Total	0	1 382	249	28	0	26
	0	1 356	279	22	0	26
	0	1 349	255	14	21	25

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

Prévention des risques

Programme n° 181 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	1 356	1 349

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	-33	-33

Les plafonds des autorisations d'emplois des opérateurs dont le programme est chef de file (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et Institut national de l'environnement industriel et des risques) ont été respectés avec une réalisation du schéma d'emplois de l'année 2020 conforme à la prévision de la loi de finances initiale.

OPÉRATEURS

ADEME - AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a été créée par la loi du 19 décembre 1990 sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'environnement et du ministère de l'enseignement supérieur.

Acteur essentiel de la transition énergétique et environnementale, elle participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à la disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets de recherche, d'études et d'investissements en matière de gestion et de valorisation des déchets, de préservation des sols, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, de qualité de l'air, d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets.

L'agence a disposé en 2020, comme les années précédentes, d'une importante capacité d'engagement de crédits incitatifs dans le cadre des dotations allouées par l'Etat, renforcée fin 2020 par l'attribution de moyens significatifs pour conduire un certain nombre de mesures pour le plan France Relance.

Malgré le contexte lié à la crise sanitaire Covid-19, les annulations ou reports de projets, et les élections municipales, l'ADEME a atteint ses objectifs en 2020 : le niveau d'engagement du budget incitatif sur dotations de l'Etat représente 721 M€, conforme aux autorisations approuvées par le Conseil d'administration. Au total, près de 633 M€ d'aides ont été accordées en 2020 par l'ADEME sur son budget. Ces soutiens ont concerné près de 4 000 opérations. À ces interventions sur le budget de l'ADEME s'ajoutent 197 M€ de nouvelles aides décidées dans le cadre du PIA, sur 120 opérations.

Par ailleurs, dans le cadre du plan France Relance, pour lequel l'agence est largement mobilisée, 66 M€ ont pu être engagés fin 2020 suite à un appel à projets visant la décarbonation de l'industrie et un autre pour le soutien à l'incorporation de matières plastiques recyclées.

Malgré des conditions de travail plus difficiles pour le personnel de l'agence mais aussi pour les porteurs de projets, le niveau de crédits de paiement 2020 est élevé, il représente 485 M€ (contre 478 M€ l'année passée), complétés par 20 M€ de paiements non budgétaires sous forme de dotation de fonds de garantie. Durant cette période de difficultés économiques pour les entreprises, la priorité a été donnée au suivi des réalisations des opérations soutenues par l'agence et à la gestion des paiements, contribuant ainsi à soutenir les bénéficiaires et prestataires et à faciliter leur trésorerie.

En terme de performance, sur les 21 indicateurs du contrat d'objectif et de performance (COP) pour la période 2020 – 2023, les cibles ont été atteintes pour 16 d'entre eux, 2 résultats n'ont pu être collectés, et 3 indicateurs ne sont pas atteints.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense					59	
Transferts					59	
P134 – Développement des entreprises et régulations					120 000	
Transferts					120 000	
P203 – Infrastructures et services de transports						
Transferts						
P159 – Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie					66	
Transferts					66	
P181 – Prévention des risques	581 252	583 828	594 834	594 834	571 288	571 288
Subventions pour charges de service public	581 252	583 828	594 834	594 834	571 288	571 288
P174 – Énergie, climat et après-mines	-388					
Subventions pour charges de service public	-388					
P123 – Conditions de vie outre-mer						
Transferts						
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	-19					
Transferts	-19					
P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	10	10				
Subventions pour charges de service public	10	10				
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	-23					
Transferts	-23					
P731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	50 000	50 000			50 000	50 000
Dotations en fonds propres	50 000	50 000			50 000	50 000
P422 – Valorisation de la recherche	-189 000	55 000		37 000		37 000
Dotations en fonds propres	-250 000					
Transferts	61 000	55 000		37 000		37 000
P423 – Accélération de la modernisation des entreprises	-9 333	16 000		31 000	-23 300	31 000
Transferts	-9 333	16 000		31 000	-23 300	31 000
Total	432 499	704 838	594 834	662 834	718 112	689 288

Depuis 2018, l'agence ne perçoit plus de taxe affectée et est principalement financée par des subventions pour charges de service public.

Le montant de cette dotation de l'Etat apportée par le P 181, s'est établi à 571,3 M€. L'écart avec la prévision provient d'un amendement à la loi de finances, de l'application de la réserve de précaution initiale, d'un ajustement en gestion pour 2 M€ suite au transfert de missions relatives à la qualité de l'air à la DGEC (programme AGR'AIR) et 0,2 M€ pour la prise en charge du financement de l'étude de rationalisation de la fonction de gestion par la DGPR.

En 2017, l'Etat a conforté le rôle de l'ADEME en tant qu'opérateur du PIA3 pour un montant total d'AE d'1 milliard d'euros complémentaires, dont 600 millions en aides d'Etat et 400 millions en fonds propres, répartis sur 3 actions distinctes soit nouvelles soit dans la continuité des actions menées dans le cadre du PIA :

Prévention des risques

Programme n° 181 | OPÉRATEURS

- Action « Concours d'innovation » dotée de 150 M€ en aides d'Etat qui cible prioritairement les start-ups et PME ;
- Action « Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition » dans la continuité de l'action démonstrateur du PIA2, dotée de 300 M€ en aides d'Etat et de 400 M€ en fonds propres ;
- Action « Accélérer le développement des écosystèmes d'innovation performants », notamment dans le domaine des transports, dotée de 150 M€ en aides d'Etat.

L'Etat a procédé à de nouveaux redéploiements de 25 M€ en 2018 et de 150 M€ en 2019 prélevés sur l'action « Démonstrateurs de la transition écologique et énergétique », mais également de 14 M€ en 2019 et 35 M€ en 2020 sur l'action « Concours d'innovation », et de 25 M€ sur l'action « Ecosystèmes d'innovation performants » en 2019.

Par ailleurs, le plan France Relance a mobilisé largement l'ADEME en 2020, que ce soit pour le renforcement de dispositifs déjà en place, ou pour déployer de nouvelles modalités d'accompagnement des entreprises ou des territoires. Parmi les actions ciblées, en 2021, l'ADEME se voit augmenter significativement les fonds économie circulaire et hydrogène, et confier de nouveaux fonds sur la décarbonation de l'industrie et sur le tourisme durable. Elle est aussi amenée à accentuer ses soutiens à la transition écologique des TPE-PME, à la réhabilitation des friches, etc.

En 2020, concernant le volet la décarbonation de l'industrie, la convention de mandat signée le 11 décembre 2020 entre l'Etat et l'ADEME définit les termes et conditions par lesquels le MEFR a confié à l'ADEME les fonds dédiés pour le soutien à la chaleur bas carbone, le soutien à l'investissement pour l'efficacité énergétique et la transformation des procédés et le soutien au fonctionnement pour la vente de matières plastiques recyclées (MPR), pour une dotation initiale en AE de 120 M€. Ces crédits sont gérés en comptes de tiers.

COMPTES FINANCIERS 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	71 174 400	72 412 479	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	579 323 579 323	571 288 571 288
Fonctionnement autre que les charges de personnel	110 480	161 356	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	481 107	407 025	Autres subventions	15 304	6 417
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	6 800 6 800	42 270 40 472 1 798	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	14 337 50 140	70 787 41 782 29 165
Total des charges	662 761	640 793	Total des produits	608 964	648 492
Résultat : bénéfice		7 699	Résultat : perte	53 797	
Total : équilibre du CR	662 761	648 492	Total : équilibre du CR	662 761	648 492

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement	47 187		Capacité d'autofinancement		7 993
Investissements	30 530	49 730	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		11
			Autres ressources	170	92
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	77 717	49 730	Total des ressources	170	8 096
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	77 547	41 634

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

Les subventions pour charges de service public sont en diminution (-8 M€), ainsi que les autres subventions (-11 M€). Hors produits calculés, les autres produits sont plus importants que prévus et s'expliquent principalement par la comptabilisation d'annulations ou corrections de charges à payer sur exercices antérieurs, la facturation des indus relatifs à des trop versés, ainsi que le versement de l'intéressement sur les retours financiers négocié dans le cadre de la convention financière du PIA.

Concernant les produits calculés, les reprises de provisions représentent 41,8 M€ enregistrées notamment sur les provisions clients (22,6 M€), sur les provisions liées au passif social (17,1 M€), sur les provisions pour risques et charges d'exploitation (2 M€). Ces reprises sont contrebalancées par des provisions pour frais futurs de personnel (notamment CET, IFC, médailles du travail) (18,8 M€), des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (5,4 M€), des dotations sur provisions des comptes clients (3,8 M€), et dotations sur provisions des immobilisations financières (10,3 M€).

Concernant les charges, leur décomposition entre enveloppes est la suivante :

- L'augmentation des charges de personnel par rapport au budget initial est essentiellement due à l'augmentation du nombre de CDD hors plafond financés par les projets de ressources externes, une hausse des indemnités de départ, la mise en conformité du contrat de prévoyance. Ces impacts ont été réduits par une sous-exécution du plafond d'emplois des effectifs sous-plafond (-5 postes) en raison de la crise sanitaire et de la forte activité des ressources humaines (voir ci-après).

- Concernant les charges de fonctionnement, leur réduction est bien supérieure à la cible fixée principalement en raison de la crise sanitaire Covid-19. Les dépenses de déplacements et missions, les dépenses d'eau, électricité et chauffage, maintenance, la formation et certains honoraires, sont en nette diminution (-2,3 M€ au total). Par ailleurs, l'ADEME a dû passer en perte des créances sur des sites et sols pollués dont les responsables ont été placés en liquidation judiciaire (22,7 M€). Ce poste est par ailleurs fortement impacté par les dotations aux provisions pour amortissements, pour charges de personnel, pour litiges et autres charges (40,5 M€).

- Concernant enfin les dépenses d'intervention, le rythme des demandes de versements est inférieur à celui initialement prévu, malgré la mise en place d'avances à notification pour soutenir les bénéficiaires économiquement. Un retard d'avancement sur les unités de méthanisation en injection a été constaté, mais également un retard des appels de fonds sur des investissements liés à des opérations de valorisation organique. Un versement de 20 M€ a été effectué pour la dotation d'un fonds de garantie avec BPI France Financement, dotation in fine comptabilisée en investissement.

Prévention des risques

Programme n° 181 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	78 898	78 898	78 998	78 998
Fonctionnement	102 580	87 891	98 841	88 376
Intervention	639 269	493 383	637 995	406 402
Investissement	13 237	12 957	17 938	16 338
Total des dépenses AE (A) CP (B)	833 984	673 129	833 773	590 115
dont contributions employeur au CAS pensions	400	400	479	479

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	594 695	587 476
Subvention pour charges de service public	579 323	571 288
Autres financements de l'État	8	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	718	210
Recettes propres	14 646	15 978
Recettes fléchées	13 919	4 556
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	3 419	0
Recettes propres fléchées	10 500	4 556
Total des recettes (C)	608 614	592 032
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	1 917
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	64 515	0

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel		Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial	Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Autres actions	3 300	3 607	44 043	36 810	134 177	112 742	2 884	2 437	184 404	155 289
			38 426	35 396	138 757	72 269	3 540	3 873	184 331	115 146
Bâtiment économe en énergie	0	0	11 500	9 344	11 272	28 848	69	45	22 841	38 237
			13 542	12 491	8 699	30 031	69	298	22 310	42 820
Budget de moyens	73 498	73 101	18 492	17 317	0	0	8 359	8 937	100 349	99 752
			13 858	15 340	0	0	6 383	5 788	93 342	94 229
Chaleur renouvelable	0	0	4 968	4 125	345 032	207 240	0	144	350 000	211 509
			6 924	3 798	337 842	191 122	4 911	4 903	349 677	199 823
Economie circulaire et déchets	0	0	16 556	13 976	146 724	133 376	720	683	164 000	148 035
			15 822	14 261	147 630	111 786	1 145	805	164 597	126 852
Ressources externes	2 100	2 290	7 021	6 319	2 064	11 177	1 205	711	12 390	20 307
			10 269	7 090	5 067	1 194	1 890	671	19 516	11 245
Total	78 898	78 998	102 580	87 891	639 269	493 383	13 237	12 957	833 984	673 129
			98 841	88 376	637 995	406 402	17 938	16 338	833 773	590 115

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	64 515	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	80	20 738
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	227 277	272 481
Autres décaissements non budgétaires	0	25 072
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	291 872	318 292
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	436	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	291 872	318 292

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 917
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	80	52
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	89 011	263 374
Autres encaissements non budgétaires	0	23 623
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	89 091	288 966
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	202 781	29 325
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	436	6 577
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	202 781	22 748
Total des financements	291 872	318 292

* Soumis à certification du commissaire aux comptes

Le solde budgétaire du compte financier 2020 de 1917 K€ correspond à la contraction d'un déficit de 432 K€ au titre du budget annexe filières REP et de 2 342 K€ au titre du budget principal de l'ADEME.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 082	1 083	1 070
– sous plafond	878	858	853
– hors plafond	204	225	217
<i>dont contrats aidés</i>	1		
<i>dont apprentis</i>			21
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		2	3
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		2	3

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Le plafond d'emplois, inscrit en loi de finances à 858 ETPT, présente une sous-exécution de 5 postes. Cette sous-exécution résulte très largement d'une conjonction d'évènements qui se sont succédés au cours de 2020 avec de forts impacts sur l'activité des ressources humaines notamment en terme de recrutement, en particulier :

- La crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle et les mesures de lutte contre la pandémie ainsi que la mise en place du télétravail généralisé ont eu une incidence directe sur l'activité RH, conduite également à distance ;
- La mobilisation de l'agence accompagnant, à la mi année, la création de la direction de la supervision des filières REP ;
- L'importance de répondre, par des recrutements adaptés, aux engagements de l'agence sur les ressources externes LIFE et SARE.

GEODERIS

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Le groupement d'intérêt public « GEODERIS » a été créé en 2001 et a été renouvelé en 2018 jusqu'au 31 décembre 2026 afin de permettre à l'État de disposer d'un expert dans le domaine des risques présentés par les anciennes exploitations minières. Les deux établissements publics (INERIS et BRGM) qui le constituent avec l'État ont mis à sa disposition, d'une part, des compétences dont ils disposaient dans ce domaine et ont procédé, d'autre part, à des recrutements spécifiques. GEODERIS connaît une activité importante ces dernières années, qui s'est poursuivie en 2020 par la réalisation des études d'aléas, d'études de risques, et d'études environnementales sur les anciens sites miniers où des dépôts peuvent présenter des risques en termes de stabilité ou des impacts environnementaux et sanitaires.

Études d'aléas de priorités P4, P5 et P6 Depuis 2012, GEODERIS aura terminé 68 études P4, 33 études P5 et 15 études P6. Pour l'année 2020, il a été programmé le lancement de 12 nouvelles études d'aléas (10 P5 et 2 P6), en complément d'études précédentes qui se poursuivent.

Études de risques En 2020, 8 études de risque ont été programmées : 2 en Provence Cote d'Azur (13-83), 2 en Auvergne Rhône Alpes (42-15), 2 en Bourgogne Franche Comté (39-71), 1 en Occitanie 09) et 1 en Nouvelle Aquitaine (24).

Déchets de l'industrie extractive Dans la continuité de l'inventaire des déchets miniers issus de l'industrie extractive en application de l'article 20 de la directive européenne 2006/21/CE (inventaire dit « DDIE ») achevé en 2012, ont été lancées en 2020 4 nouvelles études environnementales et sanitaires (Saint Sauveur et Mas Dieu Rousson (30), Villefranche de Rouergue (12) Marsanges (43) et 2 études d'orientations : secteurs miniers en Auvergne Rhône Alpes (03,15,63,43) et en Provence Cote d'Azur (05,06,13 et 83). . Ont été finalisés les études environnementales et sanitaires (Largentière (07), Vaulry et Cieux (87), Planioles (46) et Charrier St Clement (03). Se sont également poursuivies 2 études environnementales et sanitaires (Huelgoat (29), et Saint Félix (30). GEODERIS a poursuivi son appui aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) pour l'intégration des données environnementales issues des études DDIE dans l'outil relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS).

Gaz de mine GEODERIS a achevé en grande partie le travail d'inventaire des sites des bassins houillers susceptibles de faire l'objet d'une étude d'aléas « gaz de mine » en s'appuyant sur les informations disponibles dans les phases informatives des études d'aléas « mouvements de terrain » prioritaires de l'opération inventaire des risques miniers (IRM). En 2020, il a été finalisé les synthèses sur les mesures de gaz effectuées sur les sites de Ronchamp (70) et bassin Alésien Rochebelle (30). Il a également été établi des campagnes de mesures de gaz qui permettront de juger de la pertinence de réaliser une étude d'aléa lié à l'émission de gaz de mine sur le bassin de Gardanne (13), Meissex (63) et Graissessac (34).

Inventaire des Risques Miniers (IRM) GEODERIS réalise, selon les régions, des inventaires des ouvrages débouchant au jour (ODJ), des hiérarchisations de risques corporels et des propositions de mise en sécurité à partir de

demandes émanant des DREAL : •inventaires spécifiques sur des sites à la demande des DREAL, •inventaires et bilan sur des sites où GEODERIS a déjà réalisé des études (études d'aléas mouvement de terrain, inventaire DDIE, audits spécifiques...) pendant lesquelles la présence d'ouvrages ouverts a été découverte. Les inventaires concernent essentiellement la revue des ouvrages cités et documentés dans les études d'aléas.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P181 – Prévention des risques	6 160	6 160	6 351	6 351	6 160	6 160
Subventions pour charges de service public	6 160	6 160	6 351	6 351	6 160	6 160
Total	6 160	6 160	6 351	6 351	6 160	6 160

L'écart entre la LFI 2020 et la réalisation découle de la réserve de précaution.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention(transfert)	5 081 5 081	5 237 5 237
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 096	4 651	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	40 40	31 31	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	15	58
Total des charges	5 096	4 651	Total des produits	5 096	5 295
Résultat : bénéfice		644	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	5 096	5 295	Total : équilibre du CR	5 096	5 295

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Prévention des risques

Programme n° 181 | OPÉRATEURS

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	40	675
Investissements	45	17	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	45	17	Total des ressources	40	675
Augmentation du fonds de roulement		658	Diminution du fonds de roulement	5	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

Le compte financier est voté par l'assemblée générale en hors taxes, ce qui explique la différence entre le montant de la subvention inscrite au tableau de financement de l'Etat (en TTC) et celui du compte de résultat de l'opérateur.

Le compte de résultat est bénéficiaire du fait notamment de certaines études ou réalisations décalées dans le contexte sanitaire de l'année 2020.

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Budget initial Compte financier *					
Total	0	2 290	2 766	45	5 101
	0	2 153	2 466	17	4 636
Total	0	2 290	2 766	45	5 101
	0	2 153	2 466	17	4 636

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		24	22
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		24	22

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Les emplois du GIP GEODERIS sont mis à disposition par l'INERIS et le BRGM contre remboursement. Ces emplois sont tous comptabilisés dans les effectifs de ces derniers.

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1990 sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement.

En 2020, l'institut a poursuivi ses programmes de recherche visant à mieux comprendre les phénomènes susceptibles de conduire aux situations de risques ou d'atteintes à l'environnement et à la santé, et à développer sa capacité d'expertise en matière de prévention. Il développe ses compétences scientifiques et techniques dans les domaines des risques accidentels, des risques chroniques et des risques du sol et du sous-sol. Elles sont mises à la disposition des pouvoirs publics, des entreprises et des collectivités locales afin de les aider à prendre les décisions les plus appropriées à une amélioration de la sécurité environnementale.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines		6				
Transferts		6				
P203 – Infrastructures et services de transports						
Transferts						
P113 – Paysages, eau et biodiversité	93	60			125	114
Transferts	93	60			125	114
P159 – Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie		8				
Transferts		8				
P181 – Prévention des risques	29 459	29 535	27 825	27 825	41 900	41 897
Subventions pour charges de service public	27 452	27 452	27 825	27 825	39 884	39 884
Dotations en fonds propres	2 000	2 000			2 000	2 000
Transferts	7	83			16	13
P174 – Énergie, climat et après-mines	2 969	2 969	2 969	2 969	2 969	2 969
Transferts	2 969	2 969	2 969	2 969	2 969	2 969
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	30	30				
Transferts	30	30				
P123 – Conditions de vie outre-mer					52	
Transferts					52	
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	6 288	6 489	6 373	6 373	6 268	6 325
Subventions pour charges de service public	6 288	6 288	6 373	6 373	6 268	6 268
Transferts		202				58
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle						
Transferts						
P161 – Sécurité civile	30	30			30	30
Transferts	30	30			30	30
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	120	120			90	105

Prévention des risques

Programme n° 181 | OPÉRATEURS

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	120	120			90	105
Total	38 988	39 247	37 167	37 167	51 433	51 440

Programme 181 : la subvention du programme 181 reçue en 2020 s'élève à 39 884 k€. Ce montant correspond à trois composantes distinctes : la SCSP prévue en LFI diminuée de la réserve de précaution (27 364 k€) à laquelle s'est ajoutée une SCSP spécifique de 20 k€ versée par la DRIEE, une dotation exceptionnelle de 11 M€ au titre du contentieux taxes sur les salaires et une dotation exceptionnelle de 1,5 M€ pour compensation de pertes de recettes liées à la crise Covid. Par ailleurs, dans les suites de l'accident Lubrizol, une dotation en fonds propres de 2 M€ en AE / CP a été allouée à l'INERIS par le programme 181 destinée à financer l'acquisition de matériels de mesure à déployer sur le territoire national en cas d'accident industriel.

Programme 190 : la subvention de programme 190 reçue en 2020 s'élève à 6 268 k€. Elle correspond au montant LFI (6 373 k€) diminué du montant de la réserve de 85 k€.

Programme 174 : la transfert reçu en 2020 s'élève à 2 969 k€ et permet d'assurer le financement du Laboratoire Central pour la Surveillance de la Qualité de l'Air.

Les autres transferts et subventions mineures correspondent à différentes conventions bipartites.

COMPTES FINANCIERS 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas pu être voté par son Conseil d'Administration avant la date de rédaction du présent RAP. Les données sont donc provisoires. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTES DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	40 562	42 982	Subventions de l'État	36 602	49 100
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	82	86	– subventions pour charges de service public	33 633	46 131
			– crédits d'intervention(transfert)	2 969	2 969
Fonctionnement autre que les charges de personnel	32 390	43 941	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	5 549	3 123
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	9 030	15 286	Revenus d'activité et autres produits	30 801	39 332
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	9 030	14 993	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	348	9 603
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		293	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	4 636	5 274
Total des charges	72 952	86 923	Total des produits	72 952	91 555
Résultat : bénéfice		4 632	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	72 952	91 555	Total : équilibre du CR	72 952	91 555

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	4 046	5 041
Investissements	4 543	2 489	Financement de l'actif par l'État		2 000
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		31
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	4 543	2 489	Total des ressources	4 046	7 072
Augmentation du fonds de roulement		4 583	Diminution du fonds de roulement	497	

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

L'exercice 2020 a été fortement marqué par deux évènements conjoncturels : la crise sanitaire liée à la Covid-19 ainsi que le règlement de la situation fiscale de l'Ineris au regard de la taxe sur les salaires. Dans les deux cas, l'Institut a bénéficié du soutien financier de la tutelle.

L'activité 2020 a ainsi été fortement affectée par la crise sanitaire. L'Institut avait alerté la tutelle dès le mois de mars 2020 des conséquences potentielles du confinement sur les recettes variables dont la baisse ne pourrait être intégralement compensée par une diminution des charges variables. En fin d'année 2020, le Ministère de la transition écologique a ainsi doté l'Institut d'une subvention complémentaire pour charge de service public d'un montant de 1,5 M€ destinée à compenser une partie des pertes liées à la Covid-19.

Par ailleurs, suite à la vérification de comptabilité sur la taxe sur les salaires survenue fin 2019, l'Ineris a régularisé sa situation en procédant au paiement des sommes dues au titre de la période 2016-2019. Le MTE a soutenu l'Institut en compensant intégralement le coût de la taxe sur les salaires pour la période 2016-2020 via le versement d'une SCSP complémentaire d'un montant de 11 M€. Compte-tenu de cette subvention exceptionnelle à portée pluriannuelle mais également de la reprise des provisions comptabilisées en clôture 2019 afin de faire face au risque financier maximum, le résultat 2020 de l'Ineris est fortement bénéficiaire.

En conséquence du retour d'expérience à la suite de l'incendie survenu en automne 2019 sur le site Lubrizol de Rouen, l'Ineris a par ailleurs été doté d'une dotation aux investissements exceptionnelle d'un montant de 2 M€ afin de financer des moyens d'essais et d'analyses transportables en situation post-accidentelle.

Par ailleurs, la baisse des effectifs s'est poursuivie, les subventions pour charge de service public annuelles de programmes 181 et 190 (SCSP) ont été conformes au budget, le chiffre d'affaires ainsi que les subventions variables ont baissé d'environ 17 % par rapport à 2019 et sont inférieures au budget révisé de 9 % et les dépenses de fonctionnement sont également inférieures au budget révisé de 9%.

En conséquence, le compte financier 2020 présente :

- un résultat fortement bénéficiaire du fait de l'impact de la régularisation du litige relatif à la taxe sur les salaires et en dépit de l'impact négatif sur l'activité opérationnelle de la crise sanitaire ;
- une répartition des activités plus orientée vers l'appui que les années précédentes ;
- une part d'activité de la recherche et une part de chiffre d'affaires commercial tiers inférieures aux cibles du Contrat d'objectifs et de performance.

Prévention des risques

Programme n° 181 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	41 562	41 562	42 020	42 020
Fonctionnement	28 142	23 360	29 054	27 687
Intervention	0	0	0	0
Investissement	7 593	4 543	2 839	2 440
Total des dépenses AE (A) CP (B)	77 297	69 465	73 913	72 147
dont contributions employeur au CAS pensions	82	82	87	87

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	67 268	77 835
Subvention pour charges de service public	33 633	49 100
Autres financements de l'État	2 969	704
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	5 549	1 586
Recettes propres	25 117	26 445
Recettes fléchées	577	2 928
Financements de l'État fléchés	0	2 000
Autres financements publics fléchés	577	928
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	67 845	80 763
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	8 616
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	1 620	0

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses de personnel	41 562	0	0	0	0	0	0	41 562	41 562
	42 020	7 777	7 777	0	0	0	0	49 797	49 797
Risques accidentels	0	1 848	1 645	0	0	2 312	872	4 160	2 517
	0	1 091	1 221	0	0	971	1 098	2 062	2 319
Risques chroniques	0	4 819	4 379	0	0	2 330	1 410	7 149	5 789
	0	3 219	3 398	0	0	775	398	3 994	3 796
Risques du sol et du sous-sol	0	1 057	998	0	0	319	289	1 376	1 287
	0	610	610	0	0	276	160	886	770
Services aux entreprises et certification	0	1 381	1 301	0	0	78	68	1 459	1 369
	0	759	654	0	0	8	0	767	654
Support : Informatique, Moyens généraux, RH, Financier	0	19 037	15 037	0	0	2 554	1 904	21 591	16 941
	0	15 598	14 027	0	0	809	784	16 407	14 811
Total	41 562	28 142	23 360	0	0	7 593	4 543	77 297	69 465
	42 020	29 054	27 687	0	0	2 839	2 440	73 913	72 147

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 620	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	3 399
Autres décaissements non budgétaires	400	47
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 020	3 446
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	9 729
Abondement de la trésorerie fléchée	0	2 000
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	7 729
Total des besoins	2 020	13 175

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	8 616
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	4 559
Autres encaissements non budgétaires	400	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	400	13 175
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 620	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 620	0
Total des financements	2 020	13 175

* Soumis à l'approbation du conseil d'administration

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	549	552	534
– sous plafond	504	498	496
– hors plafond	45	54	38
<i>dont contrats aidés</i>	27	22	14
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Prévention des risques

Programme n° 181 | OPÉRATEURS